



# Assemblée générale

Soixante-quinzième session

68<sup>e</sup> séance plénière

Jeudi 20 mai 2021, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır..... (Turquie)

*En l'absence du Président, M. Elsonni (Libye),  
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Points 37 et 38 de l'ordre du jour (suite)**

**La situation au Moyen-Orient**

### Question de Palestine

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous réjouissons de la tenue de ce débat dans un contexte particulièrement difficile, et nous appuyons la déclaration prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67).

La République bolivarienne du Venezuela condamne le bombardement aveugle mené par Israël contre la population civile des territoires palestiniens dans le cadre d'une politique d'agression qui menace la paix dans la région. Nous assistons à une nouvelle phase militaire dans la longue guerre coloniale dirigée contre le peuple palestinien, lequel s'est vu imposer un régime de répression ethnique qui n'est rien de moins qu'une forme d'apartheid en plein XXI<sup>e</sup> siècle. Israël se livre encore et systématiquement à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de nettoyage ethnique contre le peuple palestinien. Rien que ces derniers jours, plus de 140 personnes ont été tuées, dont 39 enfants et 22 femmes, et plus de 1 000 autres ont été blessées, sans oublier la destruction de centaines

d'habitations. Des infrastructures publiques et privées vitales ont été détruites et les résidents légaux de la communauté de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est ont été expulsés de force. Ces actes se sont accompagnés, partout en Israël, d'attaques persistantes de la part de groupes fanatiques organisés se livrant à des crimes de haine et à des exactions racistes à l'encontre de résidents palestiniens innocents dans des dizaines de villes et villages.

Israël ne cesse de violer le droit international dans les territoires palestiniens occupés et fait fi des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il poursuit son occupation coloniale et son apartheid en procédant à la démolition d'habitations, à l'expropriation de terres et de bâtiments, à l'expansion de zones de peuplement illégales et en se livrant à des exécutions extrajudiciaires, à des arrestations massives et à un nettoyage ethnique. Les attaques visant les Lieux saints sont une offense aux sensibilités religieuses du peuple palestinien et ne font qu'aggraver sa souffrance collective. Les restrictions imposées par les forces d'occupation israéliennes concernant l'accès des Palestiniens au Haram el-Charif, l'incursion dans la mosquée Al-Aqsa et les tirs de grenades à gaz et de balles souples en direction des fidèles constituent des violations manifestes des droits humains.

Deux millions de Palestiniens vivant à Gaza ont été coupés du reste du monde par Israël. Aux pénuries de carburant, d'eau et d'électricité et aux perturbations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

21-12536(F)



Document adapté

Merci de recycler



des communications auxquelles la population est déjà confrontée, s'ajoutent les bombardements qui détruisent les rares établissements de soins de santé de Gaza, alors même que sévit la plus grave pandémie que le monde ait connue depuis un siècle. Pour l'heure, aucun laboratoire n'est en mesure de fournir des services aux personnes qui ont été infectées pendant la pandémie, tandis que 58 000 personnes récemment déplacées cherchent à se mettre à l'abri des attaques aveugles dirigées contre la population civile. Cette catastrophe humanitaire est la conséquence des froids calculs du Gouvernement israélien.

Face à pareille barbarie, le Conseil de sécurité se retrouve paralysé, du fait de l'obstruction d'un seul pays, les États-Unis d'Amérique, dont le Gouvernement a empêché l'adoption d'une résolution contraignante appelant à la cessation immédiate des hostilités. Les États-Unis refusent également d'approuver une déclaration commune appelant les parties à accepter un cessez-le-feu. Pire encore, ils refusent de faire une simple déclaration à la presse, qui représente le niveau d'action minimal auquel le Conseil de sécurité peut recourir. Ce faisant, le Gouvernement des États-Unis établit un cadre d'impunité internationale qui encourage les crimes du Gouvernement israélien, allant jusqu'à imposer des sanctions aux juges de la Cour pénale internationale pour avoir simplement enquêté sur les événements rapportés. Nul ne peut prétendre défendre les causes humanitaires et les droits de l'homme alors même que les opprimés sont punis et que les oppresseurs sont protégés.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux hostilités, garantir une protection internationale à la population civile de Palestine et prévenir tout crime portant atteinte à la dignité et aux droits humains du peuple palestinien. Les responsables de ces crimes doivent être poursuivis en vertu du droit international.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position en faveur de l'indépendance du peuple palestinien et de son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous soutenons le Gouvernement de l'Autorité palestinienne et exprimons notre solidarité avec les victimes et leurs familles. Nous sommes déterminés à continuer à œuvrer en faveur de la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Telle est la solution juste et durable à l'un des conflits les plus douloureux que connaît l'humanité.

**M. Sautter** (Allemagne) (*parle en anglais*) : La grave escalade de la violence observée ces derniers jours a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils, notamment des femmes et des enfants, tant en Israël qu'à Gaza. L'Allemagne condamne fermement les tirs de roquettes lancés depuis Gaza contre Israël, causant la mort de civils et en blessant d'autres. Les tirs aveugles de roquettes perpétrés par le Hamas et d'autres groupes terroristes sur des agglomérations civiles sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Israël a le droit légitime de se défendre contre ces attaques, lesquelles se poursuivent encore aujourd'hui. Nous déplorons aussi vivement les morts et les blessés parmi les civils palestiniens, dont de nombre de femmes et d'enfants. Nous devons accorder la priorité absolue à la cessation immédiate de toute violence et à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu. Les combats doivent cesser, et ils doivent cesser immédiatement. L'Allemagne appuie tous les efforts visant à mettre fin à la violence actuelle et à parvenir à un arrêt immédiat des hostilités. Notre ministre des affaires étrangères, Heiko Maas, s'est rendu dans la région aujourd'hui pour discuter de la situation avec les dirigeants israéliens et palestiniens.

Par ailleurs, nous exprimons notre vive inquiétude quant aux conséquences humanitaires des hostilités actuelles contre la population civile palestinienne de Gaza. Celles-ci ont fait un grand nombre de victimes civiles, provoqué le déplacement de plus de 72 000 personnes et endommagé des infrastructures vitales. Il est impératif d'assurer la protection des civils, ainsi que des infrastructures essentielles telles que les installations médicales, les abris d'urgence et les écoles. Nous rappelons que toute opération militaire doit respecter le principe de proportionnalité. Il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu immédiat afin de protéger les civils et de garantir un accès humanitaire sûr, complet et sans entrave à Gaza. L'Allemagne apporte son soutien à la population civile de Gaza grâce à une aide humanitaire de 40 millions d'euros fournie par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme alimentaire mondial.

Nous demeurons profondément préoccupés par la situation à Jérusalem, où de violents affrontements ont eu lieu ces derniers jours, notamment dans la vieille ville ainsi que sur le mont du Temple/Haram el-Charif et dans ses environs, y compris la mosquée Al-Aqsa. Nous sommes également inquiets face au regain de violence en Cisjordanie occupée depuis le report des élections palestiniennes. Ces tensions sont antérieures

à l'escalade actuelle du conflit et il est urgent d'y remédier. Nous restons vivement préoccupés par la menace d'expulsion qui pèse sur des familles palestiniennes dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est, et nous avons à plusieurs reprises exhorté Israël à cesser toute activité de colonisation, toute démolition, toute confiscation et toute expulsion dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible toute solution négociée à deux États.

Nous souhaitons rappeler à l'Assemblée la signification particulière des Lieux saints et réaffirmer que le statu quo historique sur le mont du Temple/Haram el-Charif doit être pleinement respecté et maintenu conformément aux accords antérieurs et en reconnaissance du rôle particulier de la Jordanie. Cette escalade de la violence à Gaza et en Israël, la plus grave depuis des années, démontre qu'il est urgent de s'attaquer aux causes profondes du conflit afin d'éviter une nouvelle escalade et une reprise des hostilités. L'Allemagne reste attachée à une solution négociée à deux États, fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et les paramètres convenus au niveau international, dans laquelle deux États souverains, démocratiques et indépendants – Israël et la Palestine – vivent côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des lignes du 4 juin 1967, avec Jérusalem comme future capitale des deux États.

L'Allemagne continuera à coopérer étroitement avec Israël et l'Autorité palestinienne afin de contribuer à la désescalade des tensions qui se sont accumulées ces dernières semaines, d'explorer l'espace de réengagement entre les parties et de promouvoir des mesures de confiance, en vue de rétablir de véritables perspectives politiques et de favoriser le retour à des négociations sérieuses et constructives sur toutes les questions relatives au statut final. Seule une solution politique négociée, juste et viable au conflit israélo-palestinien mettra fin aux cycles dévastateurs de la violence et permettra à l'ensemble des Israéliens et des Palestiniens de vivre dans un climat durable de paix et de sécurité.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne (voir A/75/PV.67).

**M. Espinosa Cañizares** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué cette séance, qui se tient à un moment déterminant.

Selon nous, une paix durable ne peut être obtenue que par une solution politique définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États et conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous regrettons la détérioration de la situation au cours des dernières semaines, exprimons notre préoccupation face à l'escalade de la violence et appelons les parties à éviter toute aggravation du conflit actuel.

Il est impératif de s'abstenir de causer quelque dommage que ce soit à la population civile et de préserver la vie et la sécurité des populations, conformément aux obligations qu'impose le droit international humanitaire. L'Équateur condamne les tirs de roquettes et toutes les attaques dirigées contre les populations civiles d'Israël et de Palestine et exhorte les deux parties à convenir immédiatement d'un cessez-le-feu. L'hostilité qui règne entre les parties est inacceptable ; elle a engendré la destruction et la mort, sans parler du fait que les deux nations sont tenues de respecter les normes du droit international.

L'Équateur demande à ce que cesse la spirale de la violence et se déclare une nouvelle fois attaché au droit des deux parties à vivre dans la paix et la dignité. Nous tenons également à souligner la pertinence de toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question. Nous exhortons toutes les parties à intensifier leurs efforts collectifs pour entamer des négociations crédibles, et à accroître les efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour parvenir sans délai à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Nous estimons fondamental que la communauté internationale redouble d'efforts pour veiller à ce que les parties reprennent des négociations constructives susceptibles de déboucher sur une solution viable à deux États. Nous invitons le Conseil de sécurité à adopter dès que possible une décision sur la question qui prévoirait un appel immédiat à un cessez-le-feu sans condition.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour la déclaration qu'il a faite plus tôt dans la journée et pour ses mises à jour sur la situation toujours plus inquiétante, en particulier dans la bande de Gaza. L'Irlande s'associe à la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne (voir A/75/PV.67).

Je remercie M. Abarry, Ambassadeur du Niger, et M. Mimouni, Ambassadeur d'Algérie, qui, au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes, ont sollicité la convocation

de la présente séance. Il est légitime et opportun que l'Assemblée se penche sur la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, nous siégeons au Conseil en qualité de représentants de l'Assemblée générale. Nous regrettons vivement que, malgré quatre débats menés au Conseil, aucune prise de position ne soit intervenue sur cette question. Le Conseil a failli à ses responsabilités dans une situation critique.

Ces dix derniers jours ont été synonymes de cauchemar pour la population de Gaza et pour de nombreuses personnes en Israël et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. L'Irlande partage les vives préoccupations des membres de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes. Le lourd bilan des victimes civiles, dont des dizaines d'enfants innocents, est effroyable. Les vies marquées par d'horribles blessures, les familles décimées et les avènements détruits sont bien trop nombreux. Soyons clairs. Cette tragédie humaine est inadmissible. Le Gouvernement irlandais condamne fermement les attaques contre des civils innocents. Aucune cause ni aucun objectif ne justifie la perte de vies innocentes. Nous appelons à nouveau à un cessez-le-feu immédiat.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des deux millions de personnes prises au piège dans la bande de Gaza. Elles ne pourront de toute évidence pas supporter une autre guerre. Le blocus illégal imposé depuis des années a engendré des conditions extrêmement difficiles, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et des traumatismes. Les cycles de violence à répétition, auxquels s'ajoute à présent la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont contribué à éroder davantage les mécanismes d'adaptation, provoquant une crise de santé mentale dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. Gardons à l'esprit que les civils de Gaza n'ont nulle part où aller. Ils n'ont pas d'abri. Cette population se trouve en état de siège, pas uniquement aujourd'hui, mais de façon permanente, et cette situation doit cesser. La récente escalade de la violence n'a fait qu'aggraver cette terrible situation. L'Irlande s'est engagée à débloquent 1,5 million d'euros pour aider les organismes des Nations Unies à atténuer les conséquences de la crise.

L'accès humanitaire à la bande de Gaza doit être assuré, notamment par les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom. Israël, en tant que Puissance occupante, a le devoir de garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide et au personnel humanitaires. Les autorités israéliennes

et les groupes armés palestiniens doivent autoriser sans délai l'acheminement de carburant, de vivres et de fournitures médicales par l'ONU et ses partenaires humanitaires, ainsi que le déploiement, en toute sécurité, de personnel humanitaire. Toutes les parties doivent observer le droit international humanitaire et respecter les droits de l'homme. Les dégâts causés aux habitations, aux écoles, aux hôpitaux et aux infrastructures essentielles de la population de Gaza sont incontestables et inacceptables. La destruction d'habitations et les dommages infligés aux infrastructures vitales, telles que les routes, les réseaux électriques et les installations d'eau, constituent un véritable affront et doivent cesser.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle humanitaire essentiel dans la bande de Gaza et doit être protégé. Nous considérons son travail comme fondamental et jugeons les dommages causés à ses installations comme scandaleux. Les dégâts subis par les bâtiments de l'UNRWA, dont des écoles, sont extrêmement préoccupants. Chaque enfant a droit à une éducation, mais à Gaza, l'école représente bien plus pour ces enfants. L'éducation est pour eux un moyen d'échapper aux sombres réalités qui pèsent sur leur quotidien, une chance de façonner leur avenir et d'aspirer à une issue au cycle désespéré de la violence. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande au Conseil de sécurité ce week-end (voir S/2021/480), les enfants ne devraient jamais être prisonniers de l'histoire. À l'heure où nous parlons, ces écoles offrent un abri à plus de 55 000 personnes déplacées. Elles doivent être protégées, conformément aux obligations qui découlent du droit international humanitaire. Je tiens à rendre un hommage tout particulier au personnel dévoué de l'UNRWA et des autres organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales qui continuent à fournir des services et un soutien essentiels dans des conditions très éprouvantes.

Si la situation dans la bande de Gaza est des plus préoccupantes, nous ne pouvons ignorer ce qui se passe en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où les tensions et la violence ont atteint leur plus haut niveau depuis des années. Depuis le 10 mai, 25 Palestiniens ont été tués, dont quatre enfants. Plus de 6 000 personnes ont été blessées. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation de

balles réelles par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations et d'affrontements en Cisjordanie. L'usage de la force contre des personnes qui exercent leurs droits de manière pacifique doit être proscrit.

Si les efforts déployés aujourd'hui tendent à dégager un accord de cessez-le-feu, nous ne pouvons ni ne devons ignorer les problèmes sous-jacents, à savoir la stratégie israélienne d'expansion des colonies et les pratiques discriminatoires des autorités israéliennes à l'encontre des Palestiniens. L'Irlande s'est toujours fermement opposée aux colonies de peuplement et continuera à le faire. Elles sont illégales et compromettent fondamentalement une solution à deux États et la perspective d'un futur État palestinien. Les actions portant sur la construction et l'expansion des colonies de peuplement et la destruction injustifiée de biens privés sont contraires au droit international humanitaire. Les politiques et actions répressives, discriminatoires et provocatrices ne font que nous éloigner de la perspective d'une paix juste, durable et globale.

L'Irlande continuera à appuyer tous les efforts déployés pour parvenir à un cessez-le-feu face aux hostilités actuelles. À cet égard, l'Irlande se félicite de l'initiative prise hier par la France de présenter un projet de résolution aux membres du Conseil de sécurité. Nous saluons également les efforts déployés au Conseil par la Tunisie, la Chine et la Norvège afin d'obtenir l'adoption d'une déclaration du Président. L'Irlande continuera à collaborer avec les autres membres du Conseil de sécurité pour veiller à ce que celui-ci adopte une position collective sur cette question.

La situation nous empêche de nous en tenir aux pratiques habituelles. Ce n'est tout simplement plus une option. Nous ne pouvons plus tolérer que le droit international soit bafoué par l'expansion de colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé. Nous ne pouvons accepter que des Palestiniens soient à nouveau expulsés de leurs habitations à Jérusalem-Est et dans d'autres parties de la Cisjordanie. Nous ne pouvons plus tolérer la démolition des biens palestiniens, la violence des colons et les intimidations. Nous devons prendre conscience que la répétition de ces actions à une fréquence inacceptable depuis de nombreuses années est une source de griefs légitimes pour le peuple palestinien et compromet les perspectives de paix et de réconciliation.

La violence doit cesser. La prise pour cible aveugle des civils doit cesser. Les attaques à la roquette doivent cesser. Les frappes aériennes doivent cesser. Le progrès

repose sur le dialogue, et au final rien ne peut remplacer des négociations directes entre les deux parties. Il est temps de porter un regard nouveau sur la manière dont l'ONU – nous, la communauté internationale – peut aider les Israéliens et les Palestiniens à relancer la dynamique en vue du règlement de ce conflit. Nous avons besoin que la communauté internationale déploie de nouveau des efforts urgents pour relancer le dialogue politique et un processus de règlement pacifique. Il nous incombe à tous de ramener les parties autour de la table, là où les négociations remplacent les roquettes et les frappes aériennes. C'est le seul moyen d'aller de l'avant.

Je voudrais conclure en renouvelant fermement l'engagement de l'Irlande en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

**M. Elbahi** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je remercie vivement le Président d'avoir convoqué cette importante séance à un moment aussi crucial afin de discuter de la récente escalade grave de la situation au Moyen-Orient. Celle-ci a été déclenchée par la provocation visant les fidèles de Jérusalem à la mosquée Al-Aqsa pendant le mois de ramadan, et elle s'est depuis aggravée à un rythme effréné. Cette escalade a coïncidé avec le déplacement de plusieurs populations arabes du quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est, qui s'est accompagné de la confiscation et de la démolition d'habitations et de l'expulsion de leurs habitants. Ces agissements ont provoqué l'indignation de millions d'Arabes et de musulmans en Palestine et à travers le monde, et se sont depuis mués en une offensive militaire de grande envergure qui a fait des centaines de morts et de blessés à Gaza et dans d'autres parties de la Cisjordanie.

Le Soudan condamne tout acte de violence et toute escalade des hostilités à l'encontre des Palestiniens. Nous affirmons que de tels actes d'agression compromettent les perspectives de paix, ainsi que tous les efforts déployés à l'échelle régionale et internationale pour parvenir à un règlement politique équitable et instaurer la paix et la stabilité dans la région. La paix au Moyen-Orient passe par un règlement juste et durable de la question de Palestine. Le Soudan renouvelle son appel en faveur de la relance du processus de négociation visant à créer un État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la solution des deux États, aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe. Si nous voulons résoudre la situation actuelle et parvenir à une paix juste et durable, il est urgent que la communauté internationale, l'ONU et toutes ses entités, ainsi

que tous les acteurs de la région et d'ailleurs, agissent de concert afin de jouer le rôle qui leur revient dans la mise en œuvre des mesures suivantes.

Premièrement, toutes les formes d'escalade et toutes les mesures unilatérales impliquant la confiscation de biens, la démolition d'habitations, le déplacement de populations ou l'expansion de colonies de peuplement doivent immédiatement cesser afin de faciliter la prise en charge des blessés, l'accès de l'aide humanitaire et la reconstruction après le conflit. Deuxièmement, des mesures de confiance doivent être prises pour faire émerger une volonté politique et créer un environnement propice à la reprise des négociations en vue de l'instauration d'une paix juste et durable. Troisièmement, des mesures immédiates sont nécessaires pour relancer véritablement et sérieusement les négociations de paix afin de parvenir à une solution juste et radicale à la question de Palestine et d'instaurer la paix et la stabilité auxquelles la région aspire tant.

Pour terminer, le Soudan réaffirme sa position de principe sur la question de Palestine et soutient tous les efforts déployés pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, sur la base d'une solution à deux États, des résolutions internationales pertinentes et de l'Initiative de paix arabe.

**M<sup>me</sup> King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer mon intervention aujourd'hui par une citation de Malcolm X, qui a dit : « Vous ne pouvez pas séparer la paix de la liberté, car nul ne peut être en paix tant qu'il n'est pas en liberté ». La paix au Moyen-Orient demeurera à la fois insaisissable et illusoire tant que les droits fondamentaux du peuple palestinien ne seront pas pleinement reconnus et défendus. Sa douleur et sa souffrance, endurées dans une quête perpétuelle de paix et de liberté, ternissent lourdement l'image de la communauté internationale. L'instauration d'un cessez-le-feu immédiat est impérative, et nous nous félicitons de l'annonce faite par les médias israéliens il y a quelques instants, selon laquelle le cabinet israélien a accepté un cessez-le-feu à Gaza.

Des centaines de personnes ont perdu la vie et des milliers d'autres ont été blessées à la suite des récentes escalades survenues dans le territoire palestinien occupé et en Israël. Saint-Vincent-et-les Grenadines exprime ses plus vives inquiétudes, sa solidarité et sa ferme condamnation face à ces événements abominables. Par principe moral et en vertu du droit international, toutes les parties devraient œuvrer avec célérité et de concert

pour apaiser les tensions, éviter de nouvelles victimes civiles et répondre aux besoins humanitaires urgents des personnes touchées par la crise. Saint-Vincent-et-les Grenadines invite les parties à reprendre des négociations directes afin de trouver une solution durable au conflit. Les générations futures de Palestiniens méritent de vivre, de travailler et de prier dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières contiguës de leur propre pays, aux côtés d'un État d'Israël prospère et sûr. Les injustices infligées à l'État de Palestine doivent cesser immédiatement. Il est absolument essentiel que toutes les parties soutiennent et respectent pleinement l'intégrité des Lieux saints et le statu quo y relatif. En outre, il est temps que la communauté internationale réexamine la question de l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. La reconnaissance de la souveraineté légitime et du statut d'État de l'État de Palestine n'a que trop tardé et représente une composante essentielle de la solution à deux États, qui reste la seule voie viable vers la paix et la stabilité. Nous soulignons également la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de répondre rapidement et généreusement aux appels d'urgence lancés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de satisfaire aux besoins humanitaires les plus pressants dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza.

Le siège de Gaza, qui dure depuis 2007, continue de peser lourdement sur tous les aspects de la vie dans le territoire occupé. Saint-Vincent-et-les Grenadines appelle une nouvelle fois Israël, Puissance occupante, à lever immédiatement et sans condition le blocus, ce qui constituerait une étape essentielle vers le règlement de la crise humanitaire. Le droit incontestable d'Israël d'exister dans la paix et de se défendre ne lui donne pas et ne saurait lui donner une autorisation illimitée d'occuper la Palestine, d'opprimer le peuple palestinien et de le priver de ses droits souverains. En outre, les attaques directes et aveugles contre les civils sont interdites par le droit international, et les mesures de précaution nécessaires doivent être prises à tout moment pour éviter les pertes civiles. Nous renouvelons donc notre appel en faveur du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et invitons toutes les parties à s'engager en faveur de la justice et de notre humanité commune.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme qu'une solution à deux États convenue au niveau international, fondée sur les frontières d'avant 1967, demeure la voie la plus crédible pour résoudre

cette question. Ce n'est que par le dialogue et des négociations de bonne foi, dans le respect des principes fondamentaux du droit international, que la sécurité d'Israël et de l'État de Palestine pourra être assurée et que les aspirations des Palestiniens à la dignité, à l'égalité et aux droits humains pourront être satisfaites. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour prendre les mesures politiques, diplomatiques et juridiques nécessaires à la désescalade des tensions. L'impératif est clair. Nous devons ensemble, fermement et résolument, exiger la paix et la justice pour tous. Le moment est venu d'agir.

**M. Aidid** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67) et à la déclaration qui sera faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La Malaisie se félicite de la convocation de la séance d'aujourd'hui, qui arrive à point nommé et est l'occasion pour l'Assemblée générale de délivrer un message fort sur la situation désastreuse et en train de se détériorer dans le territoire palestinien occupé. L'emploi excessif de la force en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza, est inhumain, injustifiable et inacceptable. Des civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, ont été tués et blessés. Des habitations et des bâtiments, y compris des installations médicales, des infrastructures humanitaires et des agences de presse, ont été endommagés ou complètement détruits. La Malaisie condamne fermement ces actes odieux.

Le cycle de la violence et des effusions de sang doit prendre fin. Nous réclamons un cessez-le-feu immédiat et la cessation des hostilités. Malheureusement, nous sommes une fois de plus témoins de l'incapacité du Conseil de sécurité à s'exprimer d'une seule voix sur la question palestinienne. La Malaisie se joint à l'appel mondial lancé au Conseil pour que celui-ci assume ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Le Conseil doit agir rapidement et parler d'une seule voix afin de répondre de manière décisive aux multiples agressions israéliennes. Il ne peut pas garder le silence et « oublier » cette situation. Chaque jour d'inaction est un jour de plus perdu pour sauver des vies innocentes, en particulier celles d'enfants.

La communauté internationale se doit de recourir avec détermination à toutes les voies juridiques, politiques et économiques disponibles pour faire pression

sur Israël. La Puissance occupante doit être contrainte de respecter pleinement ses obligations telles que prescrites par les résolutions pertinentes de l'ONU et par le droit international, ainsi que par la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, la Malaisie invite une nouvelle fois la communauté internationale à déployer tous les efforts possibles pour favoriser l'émergence d'une solution juste, durable et pacifique, fondée sur les paramètres approuvés au niveau international et inscrits dans les résolutions pertinentes de l'ONU, le droit international et les accords bilatéraux. Nous sommes prêts à prendre part à des initiatives et à les soutenir sur cette base. À cet égard, le Premier Ministre de mon pays, ainsi que S. M. le Sultan du Brunéi Darussalam, Haji Hassanah Bolkiah Mu'izzaddin Waddaulah, et le Président de l'Indonésie, Joko Widodo, ont publié le 16 mai une déclaration commune condamnant les récents actes d'agression d'Israël. Nos dirigeants ont exhorté la communauté internationale à demeurer résolument déterminée à préserver la solution des deux États en vue de la création d'un État de Palestine indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Malaisie appelle à nouveau le Conseil de sécurité à réexaminer les recommandations contenues dans le rapport de 2018 du Secrétaire général (A/ES-10/794) concernant le déploiement par l'ONU de forces mandatées par l'ONU ou d'observateurs non armés pour améliorer la protection des Palestiniens. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer la sécurité, la protection et le bien-être de la population civile palestinienne, qui vit dans des conditions épouvantables sous l'occupation israélienne illégale.

En tant que l'un des auteurs de la résolution historique 2334 (2016) du Conseil de sécurité, la Malaisie persiste dans sa condamnation de toutes les expulsions forcées de Palestiniens de leurs habitations, y compris dans les quartiers de Cheik Jarrah et Silwan à Jérusalem-Est. Ces actes sont illégaux au regard du droit international humanitaire et ne font qu'alimenter les tensions sur le terrain. Nous ne reconnaitrons aucune confiscation flagrante de terres palestiniennes par Israël en vue d'y implanter des colonies de peuplement illégales. Nous rejetons également toute mesure unilatérale concernant le statut final de Jérusalem. À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à garantir l'application intégrale de ses résolutions, notamment la résolution 2334 (2016), et nous exigeons l'application du principe de responsabilité et la cessation de tous les crimes et violations commis par Israël. La Malaisie

reste déterminée à soutenir le peuple palestinien dans sa quête de ses droits fondamentaux, en particulier son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous continuerons également d'apporter notre aide bilatérale à la Palestine et nous soutiendrons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans ses activités d'assistance et de protection des réfugiés palestiniens.

Ce conflit de longue date continue de peser sur la vie et la dignité de nos frères et sœurs palestiniens. Ils méritent de jouir des mêmes droits que nous, comme celui de vivre dans la paix et la justice. Le soutien résolu et l'entière solidarité de la Malaisie envers le peuple palestinien dans la jouissance de son droit à la liberté et à l'indépendance n'ont jamais été aussi grands et ne faibliront jamais. Se tenir aux côtés de la Palestine, surtout en ces heures difficiles, c'est se tenir aux côtés de l'humanité. Nous appelons les autres pays à rester solidaires du peuple palestinien.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement guyanien exprime ses vives préoccupations face à l'escalade des tensions et de la violence entre Israël et la Palestine, qui a provoqué la perte de nombreuses vies humaines, des blessures graves, la destruction de biens, le déplacement de personnes et un grave revers dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous adressons nos condoléances aux familles des Palestiniens et des Israéliens qui ont perdu la vie. Nous condamnons tous les actes de violence et sommes révoltés par l'invasion de la mosquée Al-Aqsa et les attaques menées contre des installations médicales et des agences de médias. Nous implorons toutes les parties de se comporter de manière responsable, de faire preuve de la plus grande retenue et de cesser toute action contraire au droit international, y compris le droit international humanitaire. Un cessez-le-feu doit être instauré.

Les récents événements rappellent qu'il est urgent de mettre fin à l'occupation israélienne et de parvenir à un accord de paix juste, durable et global. L'occupation prolongée du territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est et alentour, a soumis le peuple palestinien à des conditions économiques et sociales extrêmement difficiles. Le Gouvernement guyanien est fermement convaincu que les diverses résolutions adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité sur la question palestinienne, ainsi que les accords conclus directement entre Israël et la Palestine, constituent un cadre propice pour permettre aux deux

parties de parvenir à un accord. Nous invitons donc les parties à éviter de nouveaux affrontements et à retrouver la voie de la négociation, afin d'œuvrer véritablement à une solution pacifique.

Le Guyana rappelle qu'un dialogue constructif entre les autorités israéliennes et palestiniennes est essentiel pour faire avancer le processus de paix et parvenir à la solution des deux États, qui constituerait la fin légitime du conflit israélo-palestinien. Nous réaffirmons par ailleurs notre reconnaissance de la Palestine en tant qu'État libre, indépendant et souverain, sur la base de ses frontières d'avant 1967, et soulignons qu'il est urgent qu'un État indépendant de Palestine coexiste pacifiquement avec l'État d'Israël. Nous encourageons toutes les parties concernées, tant au sein qu'en dehors de la région, y compris le Secrétaire général, à mettre tout en œuvre pour favoriser une réconciliation entre les parties israélienne et palestinienne. Le présent débat nous offre l'occasion de renouveler nos efforts à cet égard. En tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et de son comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Guyana continuera d'appuyer la cause de la paix et de la justice pour le peuple palestinien et pour l'ensemble du Moyen-Orient.

**M. Rae** (Canada) (*parle en anglais*) : Depuis 1945, aucune question n'a autant préoccupé l'Assemblée que la question israélienne et palestinienne. Depuis le début du conflit, le Canada a joué un rôle actif. Dans les années 1940, nous avons soutenu le principe de deux États pour les deux peuples. En 1956, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création de la force de maintien de la paix à Suez et, depuis, nous avons continué nos efforts afin de nous attaquer aux causes sous-jacentes du conflit. Nous sommes prêts et disposés à répondre aux besoins des parties prenantes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Comme tout le monde ici aujourd'hui, c'est peu dire que nous sommes profondément préoccupés par la violence qui sévit actuellement à Gaza, en Cisjordanie et en Israël. Ces derniers jours, le conflit a entraîné d'importantes pertes en vies humaines parmi les civils. Le bilan, en particulier parmi les femmes et les enfants, est déjà trop lourd. Les informations selon lesquelles la paix pourrait émerger de décisions prises par les Gouvernements, tant en Israël qu'ailleurs, sont à saluer. Mais ce n'est qu'un début. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à faire preuve de la plus grande



retenue. Nous appuyons fermement le travail de l'ONU et d'autres pays visant à négocier et à maintenir un cessez-le-feu et à rétablir le calme.

Il est important de se rappeler que des milliers de vies ont été perdues depuis 1945 et que ces vies ne sont pas que des chiffres. Nous avons entendu beaucoup de chiffres et de statistiques aujourd'hui, mais il faut aussi se souvenir qu'ils représentent des personnes qui avaient des familles, des espoirs et des rêves. Il faut aussi se rappeler que toutes les parties au conflit ont perdu des vies. Ces pertes doivent nous pousser tous à l'action. Nous appelons à une désescalade immédiate, à la protection des civils et à une fin à toute cette violence. Nous appelons également à la résolution des causes sous-jacentes du conflit. Nous appelons à la paix, à la reconnaissance et au respect mutuel.

Qu'il me soit permis d'être clair. Le Canada soutient fermement à la fois le peuple israélien et le peuple palestinien dans leur droit de vivre en paix et en sécurité, dans la dignité, sans crainte et dans le plein respect des droits de la personne. Nous appuyons fermement les efforts de l'ONU, de l'Égypte, de la Jordanie et des États-Unis afin de négocier un cessez-le-feu et de préserver la liberté de religion et de conviction dans les Lieux saints à Jérusalem. Les tirs de roquettes aveugles du Hamas et du Jihad islamique palestinien sur Israël sont totalement inacceptables et doivent cesser immédiatement. Ils ne mettent pas seulement en péril la sécurité, et même la vie des civils, ils ont aussi déjà coûté des vies. Ils mettent en péril la sûreté de l'espace aérien et des couloirs de navigation. Le soutien matériel et financier apporté à ces groupes, qui sont inscrits sur la liste des organisations terroristes du Canada, doit cesser.

Nous soutenons fermement le droit d'Israël de vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sûres, ainsi que son droit à d'assurer sa propre sécurité. Ce droit s'accompagne également de l'immense responsabilité et de l'obligation d'agir conformément au droit international. Le recours à la force a entraîné d'importantes pertes de vies humaines parmi les civils. Nous devons continuer à demander à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de respecter la vie.

*(l'orateur poursuit en français)*

Nous sommes également profondément préoccupés par l'évolution de la crise humanitaire à Gaza. Ces derniers jours, et au milieu de la pandémie de

maladie à coronavirus (COVID-19), nous dénombrons plus de 70 000 Gazaouis vivant comme personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont plusieurs d'entre eux forcés de se réfugier dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dans des conditions désastreuses. Les civils de Gaza sont actuellement confrontés à des pénuries de médicaments, de nourriture, de carburant et d'autres produits essentiels à la vie. Nous reconnaissons qu'Israël a maintenant autorisé l'entrée à Gaza de convois humanitaires, et nous demandons instamment à toutes les parties de continuer à faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire à Gaza et de veiller à ce qu'elle parvienne aux personnes les plus vulnérables. Il est totalement inacceptable de voir des travailleurs et des installations de soins de santé et d'aide humanitaire sous le feu des armes. Tous les efforts doivent être faits pour assurer leur sûreté et leur sécurité. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Le Canada réitère également l'importance fondamentale de la protection des journalistes et de la liberté de la presse. Les journalistes et les travailleurs des médias sont la pierre angulaire de toute société équitable, forte et dynamique, et ils doivent être libres de faire leur travail sans crainte. Toute violence à l'égard des journalistes est totalement inacceptable, surtout dans des contextes instables où ils risquent leur vie pour faire leur travail. En outre, nous demeurons gravement préoccupés par l'expansion continue des colonies, les démolitions et les expulsions, y compris les cas en cours à Cheik Jarrah et Silwan. Ces actions ont des répercussions sur les familles et les moyens de subsistance, ne servent pas la paix – c'est le moins qu'on puisse dire – et constituent une violation du droit international. Conformément à notre position de longue date, énoncée dans la résolution 242 (1967), nous ne reconnaissons pas le contrôle israélien permanent sur les territoires occupés depuis la Guerre de Six Jours en 1967. Le Canada estime que nous devons faire tout ce que nous pouvons afin d'arriver à une entente négociée qui règlera les questions en litige.

Malheureusement, et en lien avec la situation actuelle dans la région, le Canada a observé une augmentation de la haine, y compris l'antisémitisme, l'islamophobie et les sentiments antiarabes, au pays et dans le monde entier. Il est de notre responsabilité collective à tous de combattre la haine et de la condamner

dans les termes les plus forts possible. Le Canada est déterminé à s'opposer à la haine et à la discrimination sous toutes leurs formes et s'engage à travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir et défendre le pluralisme, l'inclusion et les droits de la personne, au pays et à l'étranger.

Je puis assurer à l'Assemblée que le Canada est déterminé à atteindre l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, y compris la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Nous soutiendrons toujours les efforts en faveur d'une solution à deux États. Le Canada demeure fermement engagé envers l'avancement de la démocratie, les droits de la personne, l'égalité, l'inclusion et le respect du droit international au Canada et partout dans le monde. Pendant des décennies, ce conflit a causé beaucoup de douleur aux familles palestiniennes et israéliennes – et il en cause plus encore aujourd'hui –, et a eu des effets sur le tissu social de la région et, de fait, sur la politique dans le monde. La reconnaissance et le respect mutuels – l'admission que les deux parties ont droit à une patrie et à occuper la place qui leur revient au Moyen-Orient, et que chaque partie, comme nous tous, doit respecter les positions, les vues, les politiques, la religion et l'appartenance ethnique de l'autre – voilà les fondements essentiels d'une paix durable. Nous demandons instamment à tous les membres de l'Assemblée générale de poursuivre les efforts visant à apporter une solution pacifique et durable à ce conflit dévastateur.

**M. Fepuleai** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande/Aotearoa se félicite de l'occasion qui est donnée à l'Assemblée générale de se pencher sur une question importante. Au moment où l'Assemblée est réunie, les violences meurtrières et les effusions de sang en Israël et en Palestine se poursuivent. D'ici à la fin de la journée, de nouveaux civils auront tragiquement et inutilement perdu la vie, dont des nourrissons et des enfants, victimes innocentes d'un conflit absurde. La Nouvelle-Zélande/Aotearoa est vivement préoccupée par l'escalade de la violence et des hostilités. Nous sommes consternés par le nombre croissant de civils tués. Le bilan est particulièrement choquant à Gaza. Les violences ont entraîné le déplacement de plus de 75 000 personnes dans la seule région de Gaza. Les établissements de soins de santé, déjà mis à rude épreuve par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sont désormais soumis à une pression accrue, nombre d'entre eux ayant été endommagés durant le conflit. Des infrastructures civiles critiques à Gaza, notamment des réseaux électriques et des installations d'eau, ont subi des dégâts irréparables.

L'acheminement de personnel et de fournitures humanitaires dont la population a un besoin urgent a été entravé par la poursuite des violences.

Nous condamnons les actions des deux parties dès lors qu'elles se traduisent par la perte de vies civiles innocentes, en particulier d'enfants. Nous nous interrogeons sérieusement sur la proportionnalité des actions d'Israël dans ces circonstances. De plus, de sérieux doutes subsistent quant à savoir si les deux parties s'acquittent de leur obligation, en vertu du droit international humanitaire, de faire la distinction entre les cibles militaires et les civils. Les tirs aveugles de roquettes du Hamas en direction d'Israël sont inacceptables et doivent cesser. Il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. C'est pourquoi nous sommes également vivement préoccupés par le rejet des appels répétés à un cessez-le-feu. L'heure n'est pas aux manœuvres politiques. Il est urgent de désamorcer la situation. Nous attendons donc avec intérêt la confirmation de l'information de dernière minute selon laquelle un cessez-le-feu aurait été conclu.

Tandis que le conflit fait rage, les perspectives d'une paix réelle n'ont sans doute jamais été aussi sombres qu'aujourd'hui. Une solution viable à deux États, seule base pour parvenir à une paix durable, semble une perspective bien lointaine si aucune des parties n'est disposée à décréter un cessez-le-feu. La Nouvelle-Zélande/Aotearoa demeure attachée à la solution des deux États et à une paix juste et durable pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Nous appelons la communauté internationale à agir de toute urgence pour préserver cette solution et faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. En l'absence de progrès tangibles sur cette voie, la violence dont nous sommes témoins ne fera que se répéter à l'avenir. Les pertes de vies se multiplieront, les graines de la discorde se répandront, et une région déjà en proie à l'instabilité et aux conflits se trouvera dans une situation encore plus complexe, instable et fracturée.

La Nouvelle-Zélande/Aotearoa appelle une nouvelle fois le Conseil de sécurité à prendre des mesures urgentes pour contribuer à mettre un terme à la violence et instaurer un cessez-le-feu durable. Nous sommes disposés à prendre part à ces efforts par tous les moyens constructifs possibles.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé la présente séance de l'Assemblée générale, une séance importante qui arrive à point nommé, sur la question de la protection des civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement palestiniens pour la perte de vies civiles, y compris celles de femmes et d'enfants, et présenter mes meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous les blessés. Nous prions pour que le peuple palestinien garde sa force et sa résilience.

La détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est inacceptable et ne peut plus durer. Nous sommes tous témoins du recours illégal et disproportionné à la force militaire contre la population civile palestinienne. La Somalie appuie les fondements d'une paix juste et durable dans la région, en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui sont conformes aux principes de l'ONU et au droit international. Nous confirmons le caractère illégal de l'occupation par la Puissance occupante et défendons le droit du peuple à l'autodétermination et à l'indépendance. À cet égard, la Somalie, comme bien d'autres pays, est profondément préoccupée par le fait que les actions de la Puissance occupante vont à l'encontre de plus de 700 résolutions de l'Assemblée générale adoptées depuis 1948 et de plus de 80 résolutions du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre appui sans réserve à la cessation totale et sans condition de l'occupation, ainsi qu'à la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à un État indépendant.

Dans un contexte marqué par la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), le blocus illégal de Gaza se poursuit au mépris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. À cet égard, la Somalie exprime son inquiétude face aux obstacles que la Puissance occupante a opposés à l'accès humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche-Orient (UNRWA) dans les territoires palestiniens occupés, et demande que soit garanti le passage sans entrave et sans délai des fournitures et du personnel humanitaires. Nous saluons les généreux donateurs qui ont accordé à l'UNRWA un financement suffisant, prévisible et durable, afin que l'Office puisse continuer à fournir ses services vitaux aux réfugiés et à mener ses activités humanitaires. Nous encourageons également la communauté internationale, y compris les organismes humanitaires compétents, les groupes de défense des droits civils, la société civile et le secteur privé, à redoubler d'efforts pour alléger les souffrances des Palestiniens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés.

Pour terminer, aujourd'hui, la juste cause palestinienne n'est pas simplement une question. Elle représente une mesure de la volonté collective de l'humanité. Il s'agit d'un test qui met à l'épreuve notre conscience et l'application de la justice. Depuis plus de 70 ans, la dénommée question de Palestine, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, suscite les mêmes réponses unifiées de la part des États Membres de l'ONU. À cet égard, je répéterai sans crainte d'être contredit le message suivant : la seule option à long terme pour mettre fin à cette agression militaire de longue date est la cessation de l'occupation des territoires palestiniens et la pleine reconnaissance d'une Palestine libre, souveraine et indépendante, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La Somalie et son peuple continueront d'apporter leur soutien et de témoigner leur solidarité au peuple et au Gouvernement palestiniens dans leur quête inébranlable de leurs droits légitimes et inaliénables, y compris le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

*(l'orateur poursuit en arabe)*

La Palestine sera libérée, si Dieu le veut, que l'on y consente ou non.

**M. Mohamed Laghdaf** (Mauritanie) *(parle en arabe)* : Je tiens tout d'abord à remercier le Président Bozkır d'avoir répondu à l'appel des représentants de l'Algérie et du Niger, en leur qualité de Présidents du Groupe des ambassadeurs de la Ligue des États arabes et du Groupe des ambassadeurs de l'Organisation de la Coopération islamique, respectivement. Nous le remercions d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui pour discuter de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine, au titre des points 37 et 38 de l'ordre du jour. Je tiens également à présenter mes excuses à l'Assemblée au nom de M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, Ministre des affaires étrangères de la Mauritanie, qui ne peut assister à la présente séance en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre de la question de Palestine, à laquelle l'Assemblée a consacré plusieurs points de son ordre du jour. Elle a également adopté toute une série de résolutions qui ne semblent pas avoir trouvé d'écho auprès de la Puissance occupante. Ces 11 derniers jours, le peuple palestinien des territoires occupés a été victime de ce qui ne peut

être décrit que comme un crime de guerre et une tentative de génocide et de nettoyage ethnique, dans tous les sens du terme. L'occupation israélienne a entrepris d'expulser les habitants d'un quartier entier, Cheik Jarrah, et d'éliminer des composantes de l'identité arabo-palestinienne, alors même que la communauté internationale appuie la recherche d'une solution à deux États. La Puissance occupante a mené des attaques brutales contre les fidèles au Haram el-Charif, sans parler de ses bombardements aveugles et inhumains de la bande de Gaza par voie aérienne, terrestre et maritime, qui ont entraîné, tragiquement, la mort de centaines de civils innocents, dont des femmes et des enfants.

Il est temps que la communauté internationale assume sérieusement et concrètement ses responsabilités face à la situation en Palestine, qui sape les fondements et la légitimité de l'Organisation qui est la nôtre. La Puissance occupante ne peut pas tout simplement faire fi des résolutions adoptées par la communauté internationale et des principes du droit international humanitaire. Son agression ne saurait être décrite que comme un acte criminel inacceptable. La République islamique de Mauritanie demande la cessation de l'agression israélienne et réaffirme catégoriquement son appui au peuple palestinien dans cette épreuve. Comme toujours, la Mauritanie souscrit à l'appel visant à garantir aux Palestiniens la jouissance de tous leurs droits légitimes et historiques, tels qu'affirmés par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, y compris la solution des deux États, le retour des réfugiés et la création d'un État palestinien le long des frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

La méthode utilisée par Israël pour résoudre le conflit au Moyen-Orient en tentant de légitimer sa puissance face à celle d'une véritable légitimité n'est ni viable ni pratique, et ne constitue pas une solution durable ou réaliste à même de garantir la stabilité au Moyen-Orient. Bien au contraire, elle représente un réel danger qui aggrave le cercle vicieux de la violence et de la contre-violence. Depuis cette tribune, nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités en condamnant la brutale agression israélienne contre le peuple palestinien et en exigeant l'application des résolutions internationales concernant la Palestine.

**M. Alrowaiei** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à exprimer l'appui du Royaume de Bahreïn à la tenue de la présente séance extraordinaire

de l'Assemblée générale. Depuis cette tribune, nous demandons à l'ONU d'assumer ses responsabilités juridiques, morales et humanitaires en œuvrant pour que tous les États respectent les résolutions internationales sur le Moyen-Orient et la question de Palestine et préservent la sécurité et la paix régionales.

Bahreïn a fermement condamné les agressions israéliennes commises contre les fidèles de la mosquée Al-Aqsa et les efforts déployés par les colons israéliens pour déloger les Palestiniens de leurs habitations dans le quartier de Cheik Jarrah, dans la ville occupée d'Al-Qods. Ces actes sont contraires à la légitimité internationale et au droit international, ainsi qu'aux valeurs de tolérance, de coexistence et de paix. Malheureusement, ils ont donné lieu à une escalade dangereuse qui a fait des centaines de morts et de blessés et compromis les chances de relancer le processus de paix dans les territoires occupés. Il appartient au Gouvernement israélien de se conformer pleinement au droit international et de s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent en tant que Puissance occupante dans les territoires palestiniens occupés. Il doit de surcroît respecter les libertés religieuses sur les Lieux saints et ne pas altérer le statut juridique et historique de la ville d'Al-Qods, en tenant dûment compte de sa signification particulière pour les musulmans et les chrétiens.

Bahreïn désapprouve totalement le cercle vicieux sans fin de violence et d'escalade dangereuse entre les factions palestiniennes de la bande de Gaza et les forces israéliennes, car ce sont des civils innocents qui sont les victimes de cette escalade militaire, laquelle a également entraîné la destruction d'infrastructures et d'habitations civiles. L'ensemble de la communauté internationale doit la condamner sans réserve. Nous appelons à consolider les efforts internationaux en adoptant une résolution ferme demandant un cessez-le-feu complet et la fin de l'escalade constante, dans le but de mettre un terme au massacre de civils innocents et d'éliminer ces menaces qui pèsent sur la sécurité et la paix régionales. Dans ce contexte, nous réaffirmons que Bahreïn soutient l'initiative présentée par notre nation sœur, la République arabe d'Égypte, qui tend à instaurer une trêve entre les Palestiniens et les Israéliens en vue d'un cessez-le-feu entre les deux parties.

Le Royaume de Bahreïn appelle l'Assemblée générale à poursuivre ses efforts pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient afin de parvenir à une paix juste, durable et globale dans la région, laquelle ne

pourra être obtenue sans reconnaître le droit du peuple palestinien à créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions internationales pertinentes. Nous invitons à nouveau la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour apporter la sécurité, la stabilité et la paix dans cette région sensible afin de préserver ses populations de graves dangers aux terribles conséquences. Nous demandons à Dieu Tout-Puissant de couronner de succès les efforts de chacun.

**M<sup>me</sup> Fatima** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie et félicite le Président de sa décision de convoquer le présent débat portant sur plusieurs questions, à savoir la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67), et à la déclaration qui sera faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que des actes de brutalité inqualifiables se poursuivent en toute impunité dans le territoire palestinien occupé. Le cycle de la violence et l'agression israélienne ne datent pas d'hier. Ils gagnent simplement en brutalité chaque fois que nous échouons à agir et à faire en sorte qu'Israël réponde de ses actes d'agression. Plus de 70 années d'inaction pèsent lourdement sur la conscience collective de toutes les nations réunies à l'Assemblée. La récente flambée de violence meurtrière et d'agression contre la population innocente du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au cours du mois sacré de ramadan, est absolument inacceptable. Nous exprimons nos condoléances pour les pertes de vies humaines et restons solidaires du Gouvernement et du peuple de Palestine. Dans une lettre adressée au Président Mahmoud Abbas, la Première Ministre bangladaise, S. E. M<sup>me</sup> Sheikh Hasina, a fermement condamné ces odieux actes de terreur et a réaffirmé l'engagement indéfectible du Bangladesh à garantir le droit inaliénable du peuple de Palestine à une patrie indépendante, fondée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Les incursions à répétition dans la mosquée Al-Aqsa, la profanation d'autres Lieux saints et la violence exercée sur des fidèles innocents, y compris des femmes et des enfants, ainsi que la destruction d'habitations et d'infrastructures palestiniennes et

le déplacement et l'expulsion forcés de Palestiniens de leurs foyers constituent des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et d'autres accords internationaux, et sont assimilables à des crimes de guerre. Nous demandons instamment l'arrêt immédiat de l'agression israélienne et appelons la communauté internationale à prendre des mesures urgentes et résolues pour trouver une solution à cette crise de longue date. On me permettra de réitérer les points suivants.

Premièrement, Israël doit mettre fin à son occupation illégale et à son annexion du territoire palestinien. Les atrocités et les effusions de sang commises par les forces israéliennes et les colons illégaux sur le territoire palestinien doivent cesser immédiatement. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à consentir de véritables efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la crise palestinienne et mettre ainsi fin au cycle de violence et d'injustice.

Deuxièmement, nous devons mettre un terme à la culture de l'inaction en ce qui concerne la question de Palestine. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. S'ils veulent conserver leur crédibilité et leur pertinence, ils se doivent de déployer des efforts réels pour faire en sorte qu'Israël respecte le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire dans leur intégralité, ainsi que les résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, et pour rendre justice au peuple palestinien et à sa juste cause.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit nouer le dialogue avec tous les acteurs concernés afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. La mise en œuvre sans délai de la feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient et de l'Initiative de paix arabe constitue une étape essentielle à cet égard.

Quatrièmement, il est urgent de répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien. Le blocus de Gaza doit être levé afin de permettre l'accès sans entrave des personnels humanitaire et médical à la population civile ainsi que l'acheminement des fournitures qui leur sont destinées. Nous devons également renforcer les capacités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans

le Proche-Orient (UNRWA) en remédiant à son éternelle crise de financement. Le Bangladesh continuera à apporter son soutien à l'UNRWA dans le cadre de sa contribution annuelle.

Enfin, les violations incessantes de toutes les dispositions du droit international par les forces d'occupation israéliennes et les souffrances endurées par les civils innocents créent un sentiment d'injustice et d'impunité perpétuelles. Faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes constituerait un pas important sur la voie de la justice et d'une paix durable. Nous nous félicitons de l'évolution intervenue à la Cour pénale internationale à cet égard.

Je voudrais, pour terminer, affirmer l'appui indéfectible du Bangladesh au peuple palestinien. Nous nous tenons fermement à ses côtés pour réaliser ses droits et aspirations légitimes, condition indispensable pour parvenir à une solution globale, juste et durable à la question palestinienne et pour instaurer la paix dans la région. Le Bangladesh soutiendra tous les efforts déployés à cette fin.

**M. Fifield** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se réjouit vivement de l'annonce d'un cessez-le-feu, qui doit marquer le début d'un processus menant à une paix véritable, juste, durable et résiliente. Nous saluons les efforts diplomatiques déployés par toutes les parties qui ont cherché à mettre un terme au conflit, notamment l'Égypte et les États-Unis.

Comme le Gouvernement australien l'a clairement indiqué, la violence n'est pas une solution. Tout au long du conflit, nous avons appelé sans équivoque l'ensemble des dirigeants à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la violence, faire preuve de retenue et avancer sans délai sur la voie d'une paix durable. L'Australie condamne l'utilisation aveugle de roquettes, de ballons incendiaires et autres méthodes d'attaque par le Hamas et d'autres groupes terroristes à Gaza. Les attaques dirigées contre des civils sont tout simplement inadmissibles et doivent être résolument condamnées par la communauté internationale. La protection des civils doit demeurer la priorité absolue. Utiliser des agglomérations civiles comme boucliers à partir desquels sont lancées des attaques est contraire à toutes les normes internationales. Le mépris absolu de la vie des civils dont témoigne le Hamas à l'égard de la population de Gaza et d'Israël doit cesser. Les actes du Hamas et son impitoyable recours à la violence ont déjà fait payer un lourd tribut aux civils.

L'État d'Israël a sans conteste le droit de se défendre en vertu du droit international, et les Israéliens ont le droit de vivre dans la paix. Dans le cadre de sa défense et de celle de sa population, Israël doit respecter les principes de proportionnalité et de protection des acteurs humanitaires. De même, les Palestiniens doivent pouvoir vivre dans la paix et la dignité.

L'Australie est profondément préoccupée par la situation humanitaire à Gaza. Nous demandons à toutes les parties de veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin. Les civils ne devraient pas avoir à supporter le double fardeau de la pandémie et du conflit. Nous exhortons toutes les parties à faire le nécessaire pour éviter que la situation ne dégénère en crise humanitaire, aggravée de manière exponentielle par les problèmes de sécurité. Il est primordial d'assurer la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et de leurs biens et de les protéger contre les attaques. Nous saluons le travail accompli par les organismes humanitaires à Gaza pour alléger les souffrances des civils, une action qui doit pouvoir se poursuivre. L'Australie demande également à toutes les parties de veiller à la protection des journalistes et des organes de presse indépendantes. Leur travail est utile au monde entier.

Les Lieux saints sont voués à la pratique pacifique du culte. Ils ne doivent jamais devenir des lieux de peur, de chaos ou de violence. Le monde compte sur les habitants et les autorités de Jérusalem pour préserver le caractère sacré de ces lieux précieux. L'Australie exhorte toutes les parties à respecter les traditions et les droits à la liberté de religion ou de conviction et à la liberté d'expression, ainsi qu'à permettre aux personnes de toutes confessions d'accéder sans entrave et pacifiquement aux Lieux saints de Jérusalem.

La paix est la seule solution au conflit. Toutes les parties doivent concentrer leurs efforts sur le retour à des négociations directes et véritables dès que possible, en vue de définir un accord de paix juste, durable et résilient. Dans cette perspective, nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence ou de provocation ainsi que de toute mesure susceptible d'exacerber les tensions. Cela inclut tous les actes de violence, de terrorisme, de rassemblement séditionnel et d'anarchie, ainsi que l'accaparement de terres, les expulsions forcées, les démolitions et les activités de colonisation.

L'Australie reste une fervente partisane d'une solution à deux États pour régler le conflit entre Israël et les Palestiniens, une solution dans laquelle Israël et un futur État palestinien coexistent dans la paix et la

sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ce conflit générationnel doit être résolu une bonne fois pour toutes. Tous les enfants d'Israël, de Gaza et de Cisjordanie méritent beaucoup mieux qu'un avenir placé sous le signe de la peur, de la violence et du conflit perpétuel. Le cycle d'effusion de sang ne sert aucun objectif utile ou approprié et doit prendre fin. L'Australie se joint sans réserve à l'appel à la paix lancé par la communauté internationale.

**M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) :** Je tiens tout d'abord à remercier le Président des efforts qu'il a déployés afin de tenir cette importante séance consacrée à la question de Palestine à la lumière des derniers événements survenus dans le territoire palestinien occupé. Je remercie également le Secrétaire général de son action et de ses efforts inlassables visant à instaurer la paix au Moyen-Orient, ainsi que des contacts qu'il a établis avec diverses parties à cette fin.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Algérie, des Comores et de l'Azerbaïdjan au nom du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/75/PV.67).

Je suis heureux d'annoncer que les efforts déployés par l'Égypte et d'autres parties ont abouti à un cessez-le-feu imminent, qui, nous l'espérons, durera. Toute vie qui peut être sauvée mérite tous les efforts possibles.

L'Assemblée générale est une instance ouverte à tous au sein de laquelle les États peuvent se réunir, en tant que membres d'une même famille, pour exprimer leurs positions et leurs visions sur diverses questions internationales. L'Assemblée demeure le cadre le plus important pour permettre la participation de tous les États Membres, sur un pied d'égalité, à la prise de décisions qui expriment le consensus de notre famille de nations sur les questions et défis divers auxquels nous sommes confrontés, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux paramètres du droit international. Nous sommes réunis aujourd'hui dans un contexte difficile et douloureux pour débattre de la régression observée dans l'une des toutes premières questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée, la question de Palestine. Ces dernières décennies ont été marquées par d'importants revers sur cette question, après l'espoir suscité par le lancement d'un processus de paix dans la région. Cet espoir s'est dissipé avec la poursuite de l'occupation israélienne et son cortège de construction de colonies, de déplacements forcés et de destruction d'habitations et de bâtiments palestiniens,

sans compter les violences infligées par les colons à des civils palestiniens non armés et la menace qui pèse sur le statut historique et juridique actuel de la mosquée Al-Aqsa.

Toutes les réflexions que nous menons sur la situation actuelle peuvent servir à préparer l'avenir. L'escalade qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé nous incite à envisager soigneusement des solutions qui permettraient de mettre fin au cercle vicieux de la violence dont nous avons été témoins à maintes reprises. À défaut de négociations sérieuses destinées à garantir un règlement équitable de la question palestinienne sur la base des paramètres convenus, ce cycle ne cessera de se répéter. Nous n'avons cessé de déclarer que la stabilité au Moyen-Orient ne pourrait pas prévaloir sans un règlement équitable, durable et global de la question palestinienne, qui a toujours été et reste la question centrale de la nation arabe. Ce point a été réaffirmé dans la dernière résolution adoptée au niveau ministériel par la Ligue des États arabes.

Dans un premier temps, il convient de garantir la cessation immédiate de toutes les actions militaires, de prévenir toute provocation à Jérusalem, et de faire respecter le statut historique et juridique de la ville, sur fond de tutelle hachémite des Lieux saints. Au-delà du cessez-le-feu, une série de mesures rapides et concrètes doivent être prises sur le terrain afin de contribuer à rétablir le calme et de permettre la reconstruction de la bande de Gaza, ce qui donnerait à toutes les parties la possibilité de s'attacher à relancer les négociations de paix, dans le but de parvenir à une solution durable et juste.

Une relance sérieuse et effective du processus de paix doit sous-tendre tout élan international en faveur d'un horizon politique positif qui redonnera espoir à nos frères palestiniens et aux peuples de la région en général – l'espoir d'une paix et d'une stabilité durables et d'un avenir plus sûr pour tous. Cet objectif exige une activation rapide du rôle du Quatuor pour le Moyen-Orient, dans le but d'apporter une réponse positive à l'initiative du Président Abbas d'organiser, sous les auspices de l'ONU, une conférence de paix internationale au cours de laquelle les négociations reprendront en vue de créer un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, conformément aux termes de référence convenus et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la solution des deux États et à l'Initiative de paix arabe.

L'Égypte a déployé des efforts considérables et consenti de nombreux sacrifices depuis que cette question existe. Nous sommes déterminés à poursuivre ces efforts avec tous nos partenaires internationaux, que ce soit dans le cadre du format de Munich ou d'autres enceintes et initiatives. Nous coopérerons également avec l'Administration des États-Unis pour reprendre les négociations entre les deux parties, tout en appuyant les efforts internationaux visant la reconstruction de la bande de Gaza. À cet égard, l'Égypte a annoncé sa décision d'allouer 500 millions de dollars à la reconstruction de la bande de Gaza, avec la participation d'entreprises égyptiennes spécialisées.

Pour terminer, en vertu des responsabilités historiques qui lui incombent à l'égard de la question palestinienne, l'Égypte affirme qu'elle continuera à déployer tous les efforts nécessaires pour que le peuple palestinien puisse jouir de ses droits légitimes et vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité au sein de l'État palestinien qu'il souhaite, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M<sup>me</sup> Kinyungu (Kenya)** (*parle en anglais*) : Le Kenya a toujours été favorable à des négociations diplomatiques, menées dans un climat de paix, pour parvenir à la solution des deux États, aux termes de laquelle Israël et la Palestine coexisteraient à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux lignes de juin 1967. L'escalade de la violence à Jérusalem, à Tel-Aviv, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, au-delà de son lourd bilan humain, compromet toute perspective d'atteindre l'objectif ultime d'une paix pérenne et sûre. Le Kenya adresse ses condoléances aux familles et aux communautés qui ont perdu des proches. Nous continuons d'encourager et d'appuyer tous les efforts en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'une cessation de la violence, première étape d'un nouvel élan vers la paix.

La crise grandissante, aussi décourageante soit-elle, peut être le catalyseur d'un effort concerté en faveur de la sécurité, voire de la paix. Les peuples israélien et palestinien, ainsi que la communauté internationale, ont besoin d'hommes et de femmes d'État animés de l'audace et de la détermination nécessaires pour relever ce défi historique. Le Kenya maintient son appel à la vigilance face à l'escalade de la violence qui, en raison notamment des attaques perpétrées contre des sites religieux importants pour les religions monothéistes, alimentera l'extrémisme et la haine à l'échelle mondiale. Nous savons que, en ce moment même, les

groupes terroristes et ceux qui les soutiennent diffusent de nouveau leurs messages de radicalisation et de recrutement dans le monde entier. Aussi condamnons-nous fermement la poursuite des tirs de roquettes effectués par le Hamas depuis Gaza sur des cibles civiles en Israël, qui ont fait des victimes. Aucune cause ne saurait justifier des attaques aveugles contre des civils. Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par le fait que le Hamas exploite les infrastructures et les populations civiles dans ses opérations. Nous condamnons le fait d'utiliser des boucliers humains ou de dissimuler des armes dans des biens de caractère civil. En outre, nous exhortons les autorités policières et militaires israéliennes à privilégier la désescalade, à protéger les vies et à éviter de démolir des infrastructures civiles.

Nous préconisons d'encourager Israël à reconnaître que ses actions tactiques immédiates, même si elles peuvent se justifier au niveau opérationnel, pourraient avoir des conséquences stratégiques importantes à plus long terme, d'autant que des populations déjà vulnérables et des civils innocents, notamment des enfants, en subissent les dommages collatéraux et que de puissantes propagandes discréditantes émergent et sont véhiculées aux quatre coins du monde. Il est également important de veiller à ce que le statu quo dont il a été convenu concernant Jérusalem soit respecté.

Les activités de colonisation illégale dans les territoires palestiniens occupés sont un facteur majeur du conflit. Elles vont à l'encontre des accords conclus et des résolutions adoptées, et les expériences multigénérationnelles de dépossession font le jeu des extrémistes. L'inimitié qui est à l'origine du type de violence que l'on observe aujourd'hui ne fait qu'engendrer davantage de violence, avec un effet de contagion dans de nombreuses régions du monde, notamment par le biais des groupes terroristes qui attaquent plusieurs pays d'Afrique.

Tous les efforts régionaux et internationaux devraient être ancrés dans le multilatéralisme et guidés par les mécanismes internationaux adoptés d'un commun accord, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Nous prenons également acte des mesures constructives prises jusqu'à présent par les autorités nationales respectives pour dialoguer avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et les Envoyés spéciaux du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Le Kenya se félicite des efforts constants du Secrétaire général António Guterres pour promouvoir la désescalade et les négociations directes entre les parties.



Nous saluons tous les efforts régionaux et bilatéraux faits en faveur de la paix, et nous invitons instamment tous les États voisins et proches à s'y associer. À ce titre, nous apprécions à sa juste valeur le rôle de l'Égypte, de la Jordanie, du Qatar et des autres membres du Groupe des États arabes et de la Ligue des États arabes. Nous prions les dirigeants communautaires, les chefs religieux, le monde des affaires et la société civile en Israël et en Palestine à s'exprimer haut et fort en faveur d'un cessez-le-feu et d'un dialogue. Dans de nombreux pays, ce sont souvent ces groupes qui ont insisté avec force pour parvenir à une coexistence pacifique.

**M. Beleffi** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cette séance importante et opportune.

Le Gouvernement de la République de Saint-Marin exprime sa profonde inquiétude face à l'escalade de la violence entre Israéliens et Palestiniens, qui cause de nombreux décès, beaucoup de souffrances humaines et la destruction d'infrastructures vitales, et il se joint au Secrétaire général dans son appel à un cessez-le-feu immédiat par toutes les parties impliquées dans ce conflit.

Nous condamnons fermement les tirs aveugles de roquettes sur Israël effectués par le Hamas depuis la bande de Gaza et, tout en reconnaissant le droit d'Israël à la légitime défense, nous réaffirmons également que sa réaction doit être proportionnée et conforme au droit international humanitaire.

Saint-Marin est profondément préoccupé et troublé par le nombre inacceptable de victimes parmi les civils, y compris les femmes et les enfants. La protection des civils doit être garantie à tout moment.

Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire et socioéconomique à Gaza, sur laquelle il faut se pencher de toute urgence. Nous réaffirmons qu'il importe de garantir l'accès humanitaire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous tenons également à rappeler que les colonies sont illégales au regard du droit international et qu'elles constituent un obstacle à la paix.

Comme nous le savons tous, le cycle actuel de violence est le résultat d'un conflit qui n'a jamais été réglé et qui continue d'alimenter la haine, la destruction et le désespoir.

Saint-Marin souligne la nécessité de régler ce conflit à la base par une solution pacifique. La seule voie pour arriver à une solution politique durable passe par la médiation et le dialogue, en reprenant les négociations en vue de l'objectif final d'une solution des deux États, en vertu de laquelle deux États vivent côte à côte dans la paix, la sécurité et le respect mutuel, avec Jérusalem pour capitale des deux États, conformément aux engagements antérieurs, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international.

Nous exhortons toutes les parties à démontrer clairement leur véritable engagement en faveur d'une solution pacifique, tout en soulignant que plus nous attendons, plus nous générerons de violence, et plus nous nous éloignons de notre objectif de paix durable, plus nous mettrons en péril la sécurité de toute la région.

**M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction pour la convocation de ce débat opportun consacré à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine, à la demande conjointe du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés et des délégations du Niger et de l'Algérie en leur qualité de présidents en exercice de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes, respectivement. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67).

Ma délégation condamne fermement les attaques militaires aveugles menées par Israël contre la bande de Gaza, qui ont massacré un grand nombre de civils palestiniens et aggravent la situation dans la région. Nous exhortons Israël à mettre immédiatement fin à ses actes d'agression contre le peuple palestinien et à s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international. Ma délégation souhaite également exprimer son soutien total au peuple palestinien dans sa juste lutte pour récupérer sa patrie et parvenir à la paix dans la région, tout en mettant un terme aux ambitions sauvages d'expansion territoriale d'Israël.

La question de Palestine a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. Elle a fait l'objet de nombreux débats au cours des quelque 40 années qui se sont écoulées depuis lors, et de nombreuses résolutions ont été adoptées. Malheureusement, il n'y a pas eu de succès jusqu'à présent. Pendant ce temps, la brutalité des atrocités

commises par Israël à contre les Palestiniens et les autres Arabes est devenue institutionnalisée et de moins en moins déguisée. Les actes des forces d'occupation israéliennes, qui ont coûté la vie à des dizaines de milliers de Palestiniens innocents en violation flagrante des principes de souveraineté, d'autodétermination et d'intégrité territoriale stipulés dans la Charte des Nations Unies, ne peuvent en aucun cas être justifiés. Le Conseil de sécurité, qui a pour mandat principal de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne devrait pas permettre une telle expansion territoriale israélienne et de telles violations des droits de l'homme.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour exprimer son soutien indéfectible au peuple palestinien et sa solidarité avec celui-ci dans sa juste cause pour mettre fin à l'occupation illégale du territoire par Israël et recouvrer ses droits nationaux légitimes, y compris la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M. Carazo** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica tient à souligner sa profonde consternation face à l'escalade de la violence entre Israël et le Hamas, qui est en passe de devenir l'un des pires chapitres de l'histoire récente d'un conflit qui ne cesse de s'enliser et dont la solution ne cesse d'être reportée. Nous condamnons le choix de la violence et de la provocation comme moyen de régler les différends, quelle qu'en soit l'origine, et appelons à une cessation immédiate des hostilités.

Nous assistons à un conflit asymétrique – un conflit à visage humain, celui que j'ai pu observer sur les individus dans les camps de réfugiés qui ont déjà accueilli quatre générations de Palestiniens ; le visage des femmes que j'ai également vues, qui ne parviennent pas à assurer les niveaux de subsistance de base de leur famille ; le visage des dizaines de milliers de personnes dont les maisons ont été démolies ou détruites ; le visage de toute une population privée d'eau potable et d'accès aux services d'hygiène, d'éducation et de santé de base ; et le visage d'une population qui connaît une grave crise humanitaire.

Le Costa Rica partage le point de vue des Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et des Maldives, qui ont déclaré ce matin que nous devons faire passer les êtres humains avant toute autre chose dans le cadre du conflit dont nous débattons (voir A/75/PV.67). Le Costa Rica souhaite mettre en avant trois aspects qui nous semblent essentiels.

Premièrement, nous demandons l'arrêt immédiat du transfert direct ou indirect d'armes, de munitions et de matériel militaire vers toute zone de conflit. Les armes que certains des États Membres représentés dans cette salle continuent de transférer dans des zones de conflit au moment où nous tenons cette séance ne font qu'accentuer les souffrances humaines et les graves violations des droits de l'homme et du droit international. Il y a une action claire et logique que ces États peuvent entreprendre afin de respecter les engagements qu'ils ont pris, qu'ils se plaisent à rappeler aux autres ou à interpréter comme ils l'entendent, et c'est de s'engager à respecter l'impératif moral de cesser immédiatement de fournir des engins qui apportent la douleur, la souffrance et la mort aux populations civiles à Gaza et dans d'autres parties du monde.

Le Costa Rica demande également l'arrêt immédiat de l'emploi d'armes lourdes et de précision et d'armes explosives dans les zones densément peuplées. Les civils, leurs maisons et les infrastructures critiques, comme les hôpitaux, les écoles, les systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité, ainsi que les bureaux des médias, ne sont pas des cibles militaires, pas plus que les personnes qui s'y trouvent.

Deuxièmement, le Costa Rica regrette profondément que les effets de cette violence pèsent de manière disproportionnée sur les petites épaules des enfants palestiniens. Plus de 200 Palestiniens, un tiers d'entre eux étant des enfants, sont morts. Le Costa Rica et la communauté internationale ne peuvent continuer à accepter comme un fait accompli l'asservissement, la persécution et la souffrance des enfants palestiniens. Nous souhaitons également souligner les conséquences durables que cette violence doit avoir sur tous les enfants, sans exception, en ce qui concerne leur éducation, leur formation et leurs moyens de subsistance, sans parler de leur santé mentale, et surtout de la possibilité qu'ils aient de devenir des agents de paix et de réconciliation.

Troisièmement, le Costa Rica réaffirme que l'Organisation, en particulier le Conseil de sécurité, s'accorde depuis longtemps sur le processus de paix entre Israël et la Palestine. Il est maintenant temps de mettre en œuvre cet accord. La seule chose qui manque, c'est la volonté politique. Il est incroyable et inexplicable que dimanche dernier, le 16 mai, le Conseil de sécurité ait convoqué une réunion d'urgence et n'ait pris aucune mesure (voir S/2021/480). L'inaction persistante semble être son *modus operandi*. Entendre la même litanie de positions sans parvenir à des mesures et des solutions

concrètes sur le terrain est sans espoir et ne contribue en rien à la crédibilité de l'Organisation. Le plus grave, c'est que cela ne change rien à la vie de ceux qui subissent le poids du conflit lui-même et qui attendent une action décisive, et non l'indifférence. C'est dans de telles situations, que ce soit en Crimée, en Ossétie du Sud ou, actuellement, au Myanmar, que l'Assemblée générale doit une fois de plus démontrer qu'elle a non seulement la légitimité nécessaire mais aussi l'obligation d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme cela a été souligné ce matin par les représentants du Qatar et de la Jordanie et, au nom du Groupe des États arabes, par celui de l'Algérie, entre autres orateurs (voir A/75/PV.67).

Les intérêts géostratégiques et les alliances politiques ne peuvent jamais être placés avant la dignité des êtres humains. Chaque jour où nous sommes occupés à faire des déclarations prudentes, des civils, y compris des enfants, souffrent et meurent, et les blessures deviennent plus profondes. Au lieu de guérir, elles s'infectent jusqu'à la gangrène. Nous savons tous qu'il n'existe qu'une seule solution, à savoir que les Palestiniens et les Israéliens puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, fondées sur les paramètres de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune. C'est la solution à laquelle aspire le Costa Rica.

**M. Takht Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire la déclaration suivante au nom du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

« Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cette réunion opportune alors que le monde est témoin des atrocités les plus horribles perpétrées par le régime israélien contre des Palestiniens innocents.

Depuis plus de sept décennies, les politiques et pratiques brutales d'Israël continuent de violer les droits humains fondamentaux et la dignité du peuple palestinien. En conséquence, les Palestiniens s'ont été privés de leurs terres, de leurs biens et de leurs entreprises, tout en étant expulsés de leurs maisons et soumis à la violence, à la terreur et à l'intimidation. Le régime israélien, conformément à ses politiques d'apartheid discriminatoires et racistes, a totalement dénié le droit des Palestiniens à l'autodétermination en invoquant le prétexte d'« un seul État juif ». De plus, il a eu recours à des mesures et des

provocations sans précédent pour accélérer la judaïsation d'Al-Qods al-Charif, et modifier sa composition démographique en éliminant les chrétiens et les musulmans palestiniens de la Ville sainte.

La semaine dernière, les forces israéliennes ont bombardé la bande de Gaza, la plus grande prison à ciel ouvert du monde, et par une guerre disproportionnée, dans laquelle elles ont eu recours à un armement de pointe, elles ont cruellement et brutalement massacré des centaines de Palestiniens et blessé des milliers de civils. Alors qu'une pandémie en cours, l'attaque militaire israélienne sur Gaza a détruit des milliers de maisons, aplati des immeubles d'habitation entiers ainsi que des bâtiments commerciaux, dont certains abritaient des journalistes, et endommagé d'autres infrastructures civiles critiques, en violation flagrante et systématique des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit international. Elles ont même tué le chef de l'équipe d'intervention contre la COVID-19 de Gaza.

Et pourtant, le Conseil de sécurité, malgré la poursuite de la dépossession, de l'occupation et de la persécution massives du peuple palestinien par le régime israélien, continue d'être empêché par les États-Unis de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et d'assumer sa responsabilité de mettre fin à la violation des résolutions de l'ONU. À cet égard, l'Assemblée générale, en tant que conscience collective de la communauté internationale, a la responsabilité vitale de condamner l'agression militaire israélienne et le nettoyage ethnique auquel se livre Israël et d'adopter les mesures nécessaires pour que ce pays réponde de ses crimes de guerre et de ses crimes contre l'humanité.

L'approche immorale de certains gouvernements occidentaux consistant à assimiler les victimes aux coupables est répréhensible, injuste et inacceptable. Le déni de l'asymétrie totale de la situation d'un occupant et oppresseur contre un peuple occupé et opprimé non seulement expose leur hypocrisie et un manque extrême de boussole morale, mais équivaut à une complicité dans les crimes perpétrés contre les Palestiniens. Nous soulignons que le peuple de Palestine a pleinement le droit de se défendre et de défier les tactiques tyranniques de ce régime

raciste d'apartheid. L'usurpation d'un autre quartier arabe entourant la mosquée Al-Aqsa prouve la futilité de la normalisation des relations avec ce régime par certains États arabes. Il est évident que la seule voie vers la paix en Palestine passe par l'organisation d'un référendum auquel participent de tous ses habitants – juifs, chrétiens et musulmans, y compris les Palestiniens déplacés et les réfugiés.

La République islamique d'Iran réaffirme son ferme soutien à la Palestine dans sa juste cause et sa solidarité avec celle-ci, et son engagement à continuer de soutenir le peuple palestinien dans sa quête pour exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État de Palestine, avec Al-Qods al-Charif pour capitale. »

**M. Rai** (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué ce débat.

Le Népal est profondément préoccupé par l'escalade du conflit et la détérioration des conditions de sécurité dans le territoire palestinien et les villes israéliennes. Nous sommes également préoccupés par l'usage indiscriminé de la force contre les civils par les deux parties impliquées dans le conflit. Nous sommes consternés par le nombre élevé de morts parmi les civils, y compris les enfants. Nous appelons à une désescalade immédiate et au non-recours à l'usage indiscriminé de la force afin d'éviter les pertes civiles. Nous demandons également aux deux parties de tout mettre en œuvre pour protéger les civils et empêcher la poursuite de la destruction des biens publics et privés. Nous condamnons fermement tous les actes de violence contre les civils, car rien ne peut justifier l'hostilité envers des personnes innocentes, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes.

L'escalade actuelle des tensions ne fait qu'ajouter aux malheurs des civils palestiniens et israéliens qui endurent les souffrances des cycles répétés de violence et de conflit depuis des décennies. La paix n'est possible que lorsque les deux parties respectent l'existence et la dignité de l'autre. La haine n'engendre jamais la paix. Le Népal appelle les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à recourir au dialogue pour résoudre le problème. En ce qui concerne les dernières nouvelles, le Népal salue la décision d'Israël et du Hamas d'instaurer

un cessez-le-feu. C'est ce qu'il faut faire pour entamer un dialogue constructif en vue d'une paix durable. Le Népal soutient la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationales reconnues, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous appelons à soutenir tous les efforts visant à parvenir à une solution juste, pacifique et durable de la question de la Palestine, et affirmons notre soutien à ces efforts.

En conclusion, l'ONU et la communauté internationale doivent prendre toutes les mesures possibles pour amener les deux parties à la table des négociations de paix afin de trouver une solution politique juste et durable au problème palestinien une fois pour toutes.

**M. Pedroso Cuesta** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine remercie le Président de sa décision de convoquer la présente séance plénière pour débattre conjointement des points 37 de l'ordre du jour, sur la situation au Moyen-Orient, et 38 de l'ordre du jour, sur la question de Palestine, à la suite de la demande des délégations du Niger et de l'Algérie en leur qualité de présidents de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et du Groupe des États arabes, respectivement, ainsi que de la présidence du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés. Nous appuyons fermement la déclaration faite par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non-alignés, ainsi que les positions exprimées par les représentants du Niger et de l'Algérie au nom de l'OCI et du Groupe des États arabes, respectivement (voir A/75/PV.67).

Le communiqué de presse publié hier, 18 mai, par M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, sur la situation dans les territoires palestiniens occupés ne pouvait être plus tragique ni plus inquiétant. L'Assemblée générale doit agir immédiatement et résolument pour mettre fin à l'agression militaire israélienne, en particulier dans la bande de Gaza, qui est soumise à un siège depuis plus de 13 ans. Les bombardements aveugles et disproportionnés effectués par Israël ont coûté la vie à des centaines de Palestiniens, dont des familles entières et un nombre considérable d'enfants. La Puissance occupante détruit impitoyablement des maisons, des hôpitaux et des infrastructures civiles, ce qui constitue une violation flagrante de toutes les normes du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève.

Il est alarmant de constater qu'en raison de l'obstruction répétée des États-Unis, dans un silence complice avec Israël, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de faire entendre sa voix et de condamner l'escalade de la violence et les événements tragiques qui se répètent malheureusement dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est et, après avoir mis plusieurs jours à convoquer une réunion publique sur cette question, qui a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur le Moyen-Orient lui-même, n'a même pas publié de déclaration pour les condamner. La paralysie du Conseil de sécurité a conduit Israël à croire qu'il avait le feu vert pour commettre des crimes en toute impunité. L'occupation et la politique d'annexion se sont poursuivies, de même que la multiplication des pratiques et mesures illégales et de colonisation, notamment la construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la confiscation des ressources des institutions palestiniennes, le déplacement forcé de centaines de civils, le blocus de la bande de Gaza et la menace d'annexer les territoires palestiniens de la vallée du Jourdain et d'autres parties de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Cuba condamne avec la dernière énergie tous les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien. Nous demandons instamment à Israël de mettre fin à ses pratiques méprisables et de respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'agression doit cesser immédiatement. La barbarie sioniste et le voile d'impunité que les États-Unis jettent sur ces crimes en soutenant le régime israélien sont une insulte faite au monde.

Nous réaffirmons notre plein appui à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien qui puisse permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et le droit de retour des réfugiés garanti. La communauté internationale a l'obligation juridique, politique et morale de soutenir pleinement la cause palestinienne. Si le Conseil de sécurité continue d'être entravé dans l'exercice de son mandat en vertu de la Charte, il incombe à l'Assemblée de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette impunité et à cette barbarie.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Personne dans le monde n'est resté indifférent aux événements des deux dernières semaines

au Moyen-Orient. Nous avons tous ressenti la douleur de la souffrance humaine et le désespoir d'une situation dans laquelle chaque partie rejette la faute de son exacerbation sur l'autre, tandis que des civils innocents continuent de mourir. Il est de plus en plus évident que, la question palestinienne n'étant pas résolue, toute provocation, voire la moindre étincelle, peut déclencher un conflit majeur. Il est extrêmement décevant de constater que ce n'est pas la première fois que de telles explosions de violence se produisent. Nous avons vu à plusieurs reprises comment les mesures unilatérales, notamment les activités de colonisation, les expulsions de familles palestiniennes et la destruction de biens, plus particulièrement à Jérusalem-Est, et les tensions autour des Lieux saints dans cette ville, ont conduit à une escalade de la violence. Et c'est ce qui s'est passé cette fois-ci encore, donnant lieu à un enchaînement de tirs de roquettes depuis Gaza et de frappes aériennes israéliennes. Des enfants meurent, des bâtiments sont détruits et les infrastructures sont gravement endommagées. Les peuples d'Israël et des territoires palestiniens ont perdu le sommeil et la paix.

Un cessez-le-feu doit être instauré sur-le-champ et il faut que cesse sans délai l'effusion de sang. Nous appelons les deux parties à respecter les normes du droit international humanitaire et à éviter les pertes civiles. Je tiens à souligner que les événements dans cette partie du Moyen-Orient, y compris la détérioration des relations palestino-israéliennes, affectent directement les intérêts de la Russie en matière de sécurité et s'accompagnent de la menace d'une nouvelle escalade régionale et de la déstabilisation de tout le Moyen-Orient. C'est pourquoi nous maintenons activement le contact avec toutes les parties prenantes sur une base bilatérale, à commencer par les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi leurs voisins dans la région. Nous rappelons le rôle particulier de la monarchie jordanienne en ce qui concerne les lieux saints islamiques de Jérusalem, à l'égard desquels le statu quo doit être respecté. Nous sommes très attachés à nos relations avec Israël et la Palestine. Tout en reconnaissant la complexité et le caractère multidimensionnel de la situation, nous pensons que ces deux États peuvent vivre en paix sans se menacer mutuellement. Nous croyons également en la possibilité d'une paix entre Israël et tous les États arabes.

Nous considérons qu'il est indispensable d'ouvrir le plus rapidement possible un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens. C'est par des négociations directes que les parties doivent régler les questions fondamentales relatives au statut final, y compris celui

de Jérusalem-Est. Il est absolument primordial de protéger le droit et la liberté des croyants de pratiquer leur culte dans le berceau des trois religions monothéistes.

Nous soulignons qu'il ne peut y avoir d'autre solution qu'un règlement politique du conflit actuel. Les deux parties doivent prendre leurs responsabilités et engager le dialogue. Nous n'avons plus de marge d'erreur. L'escalade actuelle sur le terrain montre très clairement que les tentatives d'imposer des solutions unilatérales qui ne tiennent pas pleinement compte des intérêts de toutes les parties ne peuvent apporter une stabilisation globale au Moyen-Orient. Nous avons eu la confirmation claire du danger de reculer par rapport à l'engagement en faveur d'une solution négociée fondée sur le principe des deux États dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ce cadre comporte une série d'étapes précises que nous connaissons tous très bien. Le prix de telles illusions est très élevé et se chiffre en vies humaines perdues et en avenir détruits. Nous devrions tous garder cela à l'esprit. Et il y a une autre conclusion importante que nous devons tous tirer. La normalisation des relations entre Israël et les pays arabes, importante en soi, ne peut entraîner une stabilisation globale de la situation au Moyen-Orient si la question de Palestine est ignorée.

Comme je l'ai dit, la Russie, ainsi que d'autres pays, déploient des efforts assidus pour obtenir une désescalade. Il y a quelques heures, nous avons entendu dire qu'un accord sur le cessez-le-feu pourrait avoir été trouvé. Nous souhaitons de tout coeur qu'il devienne un cessez-le-feu à long terme. Nous croyons fermement, et nous l'avons toujours dit, que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons ne peut être surmontée durablement que par une action collective. En particulier, nous préconisons d'intensifier les activités du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous proposons de tenir sans délai une réunion ministérielle du Quatuor pour désamorcer la situation et créer un climat de confiance. Afin de prendre en compte les points de vue des parties intéressées, nous proposons également de convoquer une réunion ministérielle du Quatuor dans un format élargi, avec la participation des États de la région. Nous pensons qu'une telle initiative facilitera directement la reprise du processus de paix. Une autre tâche essentielle dans le processus de paix israélo-palestinien consiste à surmonter les divisions dans les rangs palestiniens. Nous sommes prêts à continuer à fournir à ce processus l'assistance nécessaire avec les autres parties intéressées, au premier rang desquelles nos amis égyptiens.

Mais la première étape, bien sûr, est de mettre fin à la violence, de renoncer aux discours provocateurs et à toute mesure unilatérale qui, dans les circonstances actuelles, sont totalement inacceptables. J'ose espérer que notre séance d'aujourd'hui, au cours de laquelle tous nos collègues, sans exception, se sont exprimés en faveur de ce scénario, donnera aux parties en conflit une raison supplémentaire d'adhérer à un cessez-le-feu et mettre fin à leurs provocations mutuelles.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation appuie les positions exposées dans les déclarations faites au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67). Nous remercions le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cette séance et saluons la sagesse dont il fait preuve en donnant ainsi aux États Membres la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur une question qui concerne la sécurité, la paix et la stabilité du Moyen-Orient, voire du monde entier.

La République d'Iraq condamne les actes d'agression commis par l'entité israélienne contre le peuple palestinien, qui constituent une violation flagrante des droits de l'homme et des conventions et résolutions internationales, tout en faisant obstacle au processus de paix dans la région. La cour de la mosquée Al-Aqsa a fait l'objet d'une incursion, les fidèles ont été empêchés d'entrer dans la mosquée pour pratiquer leurs rites religieux et des civils sans défense ont été pris pour cible, sans compter les attaques violentes qui ont suivi dans le quartier de Cheik Jarrah, dans la ville occupée de Jérusalem. En outre, les frappes aériennes contre la bande de Gaza se sont poursuivies, entraînant la destruction d'infrastructures et de zones résidentielles. En conséquence, les populations ont dû fuir leurs maisons et ont été déplacées, devenant des sans-abri. Tout ceci constitue une grave escalade de la part du Gouvernement israélien et reflète ses politiques expansionnistes qui tournent le dos à toute solution pacifique ou toute stabilité pour la région.

Mon gouvernement et le peuple iraquien tiennent à souligner leur position ferme et fondée sur les principes d'appui total à la juste cause palestinienne. Les Palestiniens ont subi d'immenses pertes humaines et matérielles depuis des générations dans leurs efforts pour préserver leur droit inaliénable de créer leur propre État indépendant avec Al-Qods al-Charif pour capitale, comme le soulignent les résolutions internationales.

L'Iraq condamne également les décisions illégales et illégitimes de la Puissance occupante israélienne concernant Al-Qods al-Charif. Nous rejetons catégoriquement toute tentative de modifier le droit historique à la terre de Palestine et nous appelons la communauté internationale à s'opposer à ces politiques ainsi qu'aux activités de colonisation et aux actes d'agression d'Israël, qui ne font que renforcer les résultats de l'épuration ethnique, du changement démographique et de la profanation des lieux de culte et des Lieux saints. Nous devons travailler ensemble pour rendre justice au peuple frère opprimé, le peuple de Palestine, qui est victime d'un génocide. Il doit recouvrer ses droits légitimes conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité juridique et morale pour que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes. Elle doit prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les civils sous occupation, encourager le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris Al-Qods al-Charif, et faciliter la libération des détenus palestiniens enfermés dans les prisons israéliennes. Nous demandons également la fin des activités de colonisation israéliennes qui visent à judaïser Al-Qods al-Charif et à effacer son identité islamique et arabe.

Pour conclure, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale d'adopter une position unie en prenant toutes les mesures juridiques et politiques possibles pour contraindre l'entité israélienne à cesser ses actes d'agression répétés contre le peuple sans défense de Palestine. D'innombrables résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, ainsi que d'autres instances internationales, ont condamné à de multiples reprises tous ces actes.

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je fais la présente déclaration au nom de M. Faisal Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, qui n'a pas pu participer personnellement aux travaux de la présente séance.

« La convocation de la présente séance de l'Assemblée générale aujourd'hui pour discuter de la situation dangereuse dans les Territoires palestiniens occupés en raison de l'assaut sanglant d'Israël est particulièrement importante étant donné la paralysie du Conseil de sécurité, empêché par les États-Unis d'assumer ses

responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La nakba que le peuple palestinien endure depuis 73 ans en raison des politiques israéliennes d'occupation, de déplacement forcé, de changement démographique, d'expropriation massive de biens et de blocus, ainsi que des massacres et des violations flagrantes des droits de l'homme par Israël, a fait de la question palestinienne une tragédie humaine persistante sans équivalent dans l'histoire moderne. Ce qui est regrettable, c'est que cette question, présente à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et sur laquelle des centaines de résolutions ont été adoptées, reste un témoignage de l'échec de la communauté internationale à mettre fin à l'occupation israélienne et aux pratiques barbares d'Israël.

Les exemples dont nous avons été témoins pendant le mois sacré de ramadan de pratiques israéliennes provocatrices à l'encontre des habitants d'Al-Qods al-Charif, s'inscrivent dans le prolongement de la mise en œuvre par Israël de ses plans d'annexion de cette ville et de ses tentatives non dissimulées d'aggraver la situation et de créer des prétextes à de nouveaux actes d'agression, dans le but de cacher l'impasse politique dans laquelle se trouve le Gouvernement Netanyahu sur le plan interne. Israël porte donc l'entière responsabilité de l'agression sanglante contre le peuple palestinien, une agression qui est un maillon de la chaîne continue d'actes d'agression que ce pays ne cesse de commettre dans notre région arabe, y compris ses attaques répétées contre le Liban et mon pays, la Syrie, où il appuie aussi ouvertement des groupes terroristes armés.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre israélienne en cours contre le peuple palestinien à Al-Qods al-Charif, dans la bande de Gaza et dans le reste des Territoires palestiniens occupés. Nous condamnons également toute tentative de dissimuler les crimes commis par Israël contre les civils palestiniens, qui, ces derniers jours, ont fait des centaines de martyrs et des milliers de blessés, pour la plupart des femmes et des enfants, des actes qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au regard du droit international humanitaire.

Il est répréhensible que certains tentent de décrire la situation dans les Territoires palestiniens occupés comme un cycle de violence ou de guerre mutuelle entre Israël et les factions palestiniennes qui donnerait à Israël le droit à la légitime défense. Cette description est inhumaine, erronée et complètement trompeuse. En réalité, nous assistons à une agression planifiée par Israël contre le peuple palestinien. Tout débat sur le droit d'Israël de se défendre équivaut à encourager ce pays à poursuivre sa violente agression et à lui donner la permission de tuer des Palestiniens et de priver le peuple palestinien de son droit à la vie, notamment en détruisant des bâtiments alors même qu'ils sont occupés. Si les crimes commis par Israël ne constituent pas une agression et des crimes de guerre, nous sommes en droit de demander comment donc il faut les qualifier ?

La poursuite des pratiques israéliennes contre notre peuple vivant sous occupation, l'impasse sur une solution fondée sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes de la légitimité internationale et la promotion d'accords suspects et autres solutions délirantes, y compris la prétendue reconnaissance par Trump de l'annexion par Israël du Golan syrien occupé et de Jérusalem, associées aux déclarations des dirigeants israéliens selon lesquelles ils sont prêts à des guerres sans fin au Moyen-Orient, sont autant de facteurs qui ne contribuent en rien à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

La communauté internationale, qui a foi dans la Charte des Nations Unies et qui est représentée par les États Membres, a le devoir d'agir de toute urgence et de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux crimes des autorités israéliennes et à l'occupation par Israël des terres arabes, y compris Jérusalem et le Golan syrien, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre position de soutien à nos frères palestiniens dans l'épreuve qu'ils traversent. Nous appuyons leur droit d'établir un État indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, et de devenir membre à part entière de l'ONU. »

**M<sup>me</sup> Raz** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : L'Afghanistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67). J'ai en outre l'honneur de faire les remarques suivantes à titre national au nom de M. Mohammad Haneef Atmar, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan.

« L'Afghanistan apprécie grandement le leadership du Président Volkan Bozkır qui a convoqué l'Assemblée générale pour débattre de la situation en Palestine. Nous voulons exprimer notre gratitude à l'Organisation de la coopération, au Groupe des États arabes et au Mouvement des non-alignés pour avoir demandé cette séance.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, des Palestiniens innocents sont tués et privés de leur dignité et de leurs biens dans un cercle vicieux de violence et d'agression, en grave violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous, peuples des Nations Unies, ne pouvons pas assister sans rien faire à cette tragédie. L'autorité de l'ONU, en particulier celle du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est désespérément nécessaire.

L'Afghanistan condamne avec la plus grande fermeté l'agression illégale et la violence aveugle d'Israël contre les civils palestiniens. Nous dénonçons la violation du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa et toutes les tentatives visant à modifier le statut historique et juridique de Jérusalem et sa composition démographique au moyen des colonies illégales et des migrations forcées. Je tiens à présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple palestiniens pour le martyr de dizaines de civils, dont des femmes et des enfants, et à souhaiter un prompt rétablissement aux blessés. Je juge très encourageante les dernières informations indiquant un possible cessez-le-feu et j'insiste sur le fait qu'il doit être mis en œuvre sur-le-champ et de façon durable. Il est urgent de faciliter l'accès humanitaire à toutes les zones touchées et de répondre aux besoins de protection des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. La communauté internationale doit soutenir les efforts humanitaires de l'ONU à cet égard.



L'Afghanistan appuie fermement la juste cause du peuple palestinien et son droit légitime à l'autodétermination. Nous sommes fiers d'occuper la fonction de vice-président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Aujourd'hui, je me joins à l'appel de l'ensemble de la communauté internationale pour formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire respecter le droit international humanitaire et mettre fin à l'impunité. Les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs actes, y compris en recourant aux institutions et mécanismes internationaux. Deuxièmement, nous appelons la communauté internationale à continuer de rechercher une réponse coordonnée et à redoubler d'efforts pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, et nous soulignons le besoin urgent de reprendre les négociations directes avec le soutien du Quatuor pour le Moyen-Orient. Troisièmement, un règlement durable du conflit fondé sur la solution des deux États s'impose et il doit conduire à la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer notre solidarité avec le peuple palestinien et notre ferme appui à ses droits légitimes. »

**M. Al-Saadi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir répondu rapidement à la demande déposée du Groupe des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que du Mouvement des pays non alignés, tendant à la tenue de cette réunion de haut niveau pour discuter de l'évolution de la situation en Palestine, des actes d'agression brutaux commis par Israël ainsi que de ses bombardements systématiques et répétés prenant pour cible des civils, y compris des femmes et des enfants, à Al-Qods al-Charif et dans la bande de Gaza.

La République du Yémen condamne dans les termes les plus vigoureux l'abominable agression israélienne visant à expulser les Palestiniens de leurs foyers et de leurs propriétés dans le quartier de Cheik Jarrah. Nous condamnons également les attaques odieuses commises contre les fidèles de la sainte mosquée Al-Aqsa dans la ville d'Al-Qods al-Charif, qui ne respectent pas le caractère sacré du mois sacré de ramadan. Nous condamnons aussi les bombardements

barbares de la bande de Gaza, qui ont visé les infrastructures et les habitations, faisant des centaines de martyrs, en particulier des femmes et des enfants.

Le Yémen rejette catégoriquement la politique d'Israël, Puissance occupante, qui vise à judaïser la ville de Jérusalem, à modifier le statut juridique et historique de la ville et de ses lieux saints, à porter atteinte à sa nature arabe et islamique, à modifier sa structure démographique et à imposer un fait accompli en confisquant des territoires palestiniens et en construisant des milliers de nouveaux logements de peuplement, en particulier dans la ville d'Al-Qods al-Charif et dans toute la Cisjordanie. Israël continue de refuser la délivrance de permis de construire à des citoyens palestiniens à Jérusalem-Est occupée. Il a intensifié ses campagnes de démolition et de confiscation de maisons, faisant de leurs propriétaires et de leurs résidents des sans-abri, dans le cadre d'une politique de nettoyage ethnique visant à expulser les Palestiniens de la terre de leurs ancêtres.

Israël continue d'imposer un siège asphyxiant à la bande de Gaza et cible ses habitants par des assassinats et des bombardements aériens. Il détruit des maisons, des écoles, des hôpitaux et des mosquées, ainsi que des bâtiments, des installations et des écoles des Nations Unies à Gaza. Cela a fait des centaines de martyrs et de nombreux blessés parmi les civils, y compris des enfants et des femmes. Les auteurs de tous ces crimes ne peuvent réellement souhaiter une paix véritable et durable, car cette politique sape toute perspective de paix et de solution des deux États.

Le moment est donc venu pour la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient et le Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de la légitimité internationale, notamment en prenant toutes les mesures voulues pour assurer la protection nécessaire du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité doit, de toute urgence, assumer sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit obliger les autorités d'occupation israéliennes à mettre immédiatement et totalement fin à toutes leurs activités de colonisation et tous les actes d'agression et de déplacement dans la ville d'Al-Qods al-Charif, y compris à Cheik Jarrah et dans d'autres quartiers de la Ville sainte, car ces mesures sont illégales, nulles et non avenues. En outre, Israël doit immédiatement mettre un terme à ses bombardements de la ville de Gaza et à ses attaques contre des civils non armés.

La République du Yémen réaffirme la tutelle historique de la Jordanie sur les Lieux saints d'Al-Qods, tant islamiques que chrétiens, et son rôle dans la protection des sites et de leur statut juridique et historique. Nous soulignons une fois de plus que nous restons fidèles à la position du peuple yéménite qui appuie la lutte du peuple frère de Palestine jusqu'à ce qu'il réalise toutes ses aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance, en particulier la création d'un État palestinien souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe. Il ne peut y avoir ni paix ni stabilité dans la région si les Palestiniens n'obtiennent pas leurs droits légitimes et inaliénables.

Pour terminer, il est honteux que ceux qui invoquent les droits de l'homme et le droit international demandent au peuple palestinien de garantir la sécurité de l'occupant, et qu'Israël, Puissance occupante, prétende défendre contre ses propres victimes. Nous n'avons pas besoin d'être Palestiniens, arabes, musulmans ou chrétiens pour appuyer le droit légitime du peuple palestinien à résister, à obtenir sa liberté et à jouir de sa dignité et de sa terre, ainsi que de son indépendance. Nous devons seulement être des humains avec une conscience.

**M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) :** Le Chili remercie les Présidents de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes d'avoir organisé la présente séance de l'Assemblée générale, étant donné qu'il fallait d'urgence prendre des mesures pour mobiliser la communauté internationale afin de faire face à la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et souligner le fait qu'une solution juste et durable à la question de Palestine sous tous ses aspects doit rester une priorité à l'ordre du jour de l'ONU.

Le Gouvernement chilien a publié le 11 mai un communiqué dans lequel il a fait part de sa profonde préoccupation face à l'escalade de la violence qui a commencé à Jérusalem et s'est ensuite étendue à d'autres villes, ainsi qu'à ses graves conséquences en termes de vies innocentes. Toute action qui vise aveuglément la population civile est injustifiable, contrevient gravement au droit humanitaire et doit être totalement rejetée par la communauté internationale.

Notre pays, comme il l'a déjà fait à maintes reprises dans les instances multilatérales, condamne une fois de plus l'escalade de la violence, l'usage disproportionné

de la force par Israël dans les zones densément peuplées et les tirs aveugles de roquettes effectués par le Hamas. Nous appelons les parties à cesser immédiatement leurs tirs et à revenir aux mécanismes de dialogue existants. Les membres de la communauté internationale doivent individuellement et collectivement promouvoir un processus de paix qui favorise la reprise des négociations et un comportement responsable des parties. À cet égard, nous réaffirmons que la construction et l'expansion des colonies israéliennes sur le territoire palestinien mettent en péril la viabilité de la solution des deux États basée sur les frontières de 1967.

Le Chili réaffirme son appui à la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée en décembre 2016, qui condamne toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous exhortons à nouveau les parties à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de protection des civils. Les attaques contre les civils, que ce soit à Gaza ou en Israël, portent atteinte au droit international humanitaire.

Le Chili condamne une nouvelle fois les violences commises contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, par toutes les parties au conflit. Nous pensons qu'il est essentiel de prendre des mesures pour protéger les plus vulnérables. À cette fin, les deux parties doivent à titre prioritaire permettre l'entrée de l'aide humanitaire nécessaire pour atténuer ces effets.

*M. Osman (Somalie), Vice-Président, assume la présidence.*

Pour terminer, le Chili n'a pas varié dans sa politique : il s'agit de promouvoir une solution négociée au conflit, conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, sur la base de deux États indépendants, reconnaissant le droit des deux peuples à vivre en harmonie dans des frontières sûres et reconnues.

**M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) :** Je voudrais donner lecture d'une déclaration au nom de Najla Mangouch, Ministre libyenne des affaires étrangères, qui n'a pas pu assister à la séance d'aujourd'hui.

« Je voudrais tout d'abord saluer les efforts déployés par le Président pour organiser la présente séance d'urgence à la demande du Groupe des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique ainsi que du Mouvement des pays non alignés, étant donné

que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure jusqu'à présent d'adopter un document final ou de parvenir à une position de consensus entre ses membres sur l'oppression dont les Palestiniens sont victimes dans les territoires occupés. Nous espérons que cette séance aboutira à une position répondant aux aspirations des peuples du monde qui sont descendus dans les rues, les avenues et les places publiques pour dénoncer avec colère ce que le peuple palestinien subit du fait d'actes d'agression et de crimes contre l'humanité. Nous espérons également que l'Organisation adoptera une position courageuse qui reflète la conscience de l'humanité et mette un terme aux événements extrêmement dangereux dont nous sommes témoins dans les territoires palestiniens occupés.

Les pratiques des forces d'occupation ont dépassé toutes les limites. Elles ont clairement violé toutes les lois et normes internationales ainsi que les principes des droits de l'homme. Il n'est plus acceptable de rester les bras croisés. Nous assistons à de véritables crimes de guerre commis contre des civils dans la bande de Gaza, des crimes qui ont commencé pendant les jours de l'Eïd al-Fitr et qui ont fait plus de 200 martyrs, dont des femmes et des enfants, et des centaines de blessés. Les forces d'occupation ont utilisé les armes les plus barbares, y compris durant les événements qui ont déclenché la crise, lorsqu'elles ont investi l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, un crime qui a empêché les fidèles de pratiquer leurs rites religieux pendant les jours les plus sacrés du mois de ramadan. Les agressions contre les lieux saints musulmans et chrétiens se sont poursuivies, de même que les tentatives visant à modifier l'identité de la ville de Jérusalem, sans compter les pratiques d'apartheid d'Israël qui ont entraîné l'évacuation et le déplacement forcé de familles palestiniennes de la ville, comme ce fut le cas dans le quartier de Cheik Jarrah.

Nous tenons à souligner le rejet et la condamnation par le peuple et le Gouvernement libyens de ces agressions, crimes et violations, qui exigent de la communauté internationale qu'elle fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour faire cesser ces meurtres et actes de destruction, garantir les droits du peuple palestinien, conformément au droit international et au droit international humanitaire, et mettre un terme à la politique de deux poids deux mesures

qui place sur un pied d'égalité les agresseurs et leurs victimes et accorde le droit de la légitime défense à une partie mais pas à l'autre.

La question de Palestine est une cause juste. Les souffrances humanitaires des Palestiniens se poursuivent depuis plus de 73 ans. Ces années de conflit et les tentatives faites pour le régler conformément aux résolutions et aux mandats internationaux montrent clairement qu'il ne peut y avoir de solution sans s'attaquer aux causes profondes de la question et sans reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, avant tout son droit à un État indépendant avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

J'invite l'Assemblée à saisir l'occasion de cette séance d'urgence pour adopter une position claire en faveur de la légitimité internationale, conformément aux résolutions de l'ONU, insister sur les droits du peuple palestinien et rejeter toutes les pratiques de la Puissance occupante. J'appelle le Secrétaire général à intensifier ses efforts louables auprès des dirigeants du monde à la lumière de la position internationale qui rejette les événements dans les territoires palestiniens.

Nous espérons que le Conseil de sécurité sera bientôt en mesure d'assumer ses responsabilités, conformément à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons également que la nouvelle que nous avons entendue il y a peu concernant la fin des opérations militaires dans la bande de Gaza s'avèrera vraie, grâce à l'élan international dont nous sommes témoins aujourd'hui. »

**M. Ilyassov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Bozkır d'avoir organisé la séance extraordinaire et urgente d'aujourd'hui. Nous nous faisons l'écho de l'avertissement lancé par le Secrétaire général António Guterres selon lequel le cycle des conflits au Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, est une source de grave préoccupation en raison de son potentiel d'accélération des tensions à tous les niveaux.

Le conflit entre Israël et la Palestine, que nous avons tous suivi au cours des deux dernières semaines, a fait de nombreuses victimes et entraîné de graves souffrances humaines des deux côtés. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement du cessez-le-feu qui vient d'être conclu grâce aux efforts de l'Égypte, des

États-Unis et d'autres acteurs. Compte tenu de la fragilité du cessez-le-feu, il est maintenant extrêmement important que toutes les parties s'abstiennent d'actes qui pourraient entraîner de nouvelles pertes et mettre en danger la vie des civils. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte de provocation à Jérusalem-Est et autour de la mosquée Al-Aqsa.

Depuis cette tribune, nous invitons tous les dirigeants politiques, communautaires et religieux à ne ménager aucun effort pour faire respecter le cessez-le-feu et améliorer la situation humanitaire à Gaza, en vue de renforcer la confiance et de réduire toute nouvelle menace. Nous encourageons les deux parties à œuvrer à la recherche de solutions par le biais de négociations actives afin de parvenir à la paix et, plus important encore, d'aboutir à un règlement politique sur la base du principe de deux États pour deux peuples. Ce concept doit garantir le droit inaliénable des Palestiniens à un État, ainsi que le droit d'Israël à la sécurité.

La politique de longue date du Kazakhstan consiste à appuyer pleinement la création d'un État indépendant de Palestine coexistant pacifiquement avec Israël dans les frontières de 1967. Nous nous joignons à d'autres pour souligner que la solution des deux États est la seule option viable pour une paix durable et que l'on doit y parvenir par le dialogue, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

D'autres mécanismes et initiatives, tant bilatéraux que multilatéraux, notamment la feuille de route pour la paix et l'Initiative de paix arabe, devraient également être utilisés pour régler la situation actuelle. Il conviendrait également de réactiver le Quatuor pour le Moyen-Orient ou de l'adapter au contexte actuel.

Le Kazakhstan réaffirme qu'il est indispensable d'appuyer le rôle essentiel joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour atténuer la détérioration de la situation à Gaza et promouvoir le développement à long terme. Le blocus, qui dure depuis plus de 10 ans maintenant, a privé les personnes de leurs droits fondamentaux et laissé plus de deux tiers de la population dépendante de l'aide humanitaire. La situation à laquelle nous assistons aujourd'hui se caractérise par une aggravation de la pauvreté, une hausse du

chômage et une régression économique sans fin, qui ne font qu'alimenter davantage le conflit. Le Kazakhstan est un pays donateur de l'UNRWA depuis des années, et cette année, nous avons versé notre contribution régulière pour appuyer le travail de l'Office.

Enfin, le Kazakhstan est prêt à se joindre à tous les efforts collectifs de médiation et appelle tous les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre aux deux parties de vivre dans la paix, la sécurité, le progrès et la prospérité, auxquels les deux peuples aspirent de longue date.

**M. Kyslytsya (Ukraine) (parle en espagnol) :** Nous condamnons fermement l'escalade de la violence à et autour de Jérusalem-Est, à Gaza et en Cisjordanie, qui a fait de nombreuses victimes civiles, dont des femmes, des jeunes et des enfants. À cet égard, l'Ukraine dénonce avec force les tirs aveugles de roquettes lancés contre le territoire israélien par le Hamas et d'autres groupes militants à Gaza, et est préoccupée par les informations selon lesquelles des roquettes ont également été lancées depuis le Liban et la Syrie.

La délégation ukrainienne reconnaît le droit d'Israël à la légitime défense et souhaite rappeler à l'Assemblée l'appel du Président de l'Ukraine à une désescalade afin de sauver des vies. Nous soulignons qu'Israël a le droit naturel de se défendre contre les attaques de missiles. Nous insistons cependant sur le fait que toutes les parties doivent prendre toutes les précautions nécessaires dans la conduite d'opérations militaires pour assurer la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants. Dans ce contexte, l'Ukraine est profondément préoccupée par les informations selon lesquelles le Hamas utilise les infrastructures civiles et les civils comme boucliers dans ses opérations. Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation dans la bande de Gaza, qui compte une population d'environ 2 millions d'habitants, dont plus de 1 500 citoyens ukrainiens, nous exhortons toutes les parties concernées à accorder un accès humanitaire immédiat et sans entrave afin de garantir la libre circulation de l'aide, des biens et des personnes vers et depuis Gaza. Nous tenons également à rappeler notre position de longue date sur les colonies, une question qui doit être traitée conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le processus de paix au Moyen-Orient reste au cœur de tout effort visant à rétablir la stabilité régionale. L'Ukraine a toujours appuyé ce processus essentiel et le principe de la solution des deux États, Israël et la

Palestine coexistant dans la paix et la sécurité. Dans le contexte de la récente escalade des tensions, des efforts diplomatiques efficaces doivent être déployés afin de mettre un terme à la violence et de reprendre des négociations sérieuses pour mettre en œuvre la solution des deux États. Nous avons également écouté très attentivement le débat du Conseil de sécurité du dimanche 16 mai (S/2021/480) et tenons à souligner que le regard de la communauté internationale est tourné vers le Conseil de sécurité, puisque tous les États Membres ont conféré à cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil agit en leur nom.

Enfin et surtout, mon pays subit directement les conséquences tragiques de la violation du droit international, raison pour laquelle l'Ukraine a toujours fermement insisté sur le respect du droit international par tous et en tout lieu.

**M<sup>me</sup> Joyini** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée d'avoir organisé la présente séance opportune sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. L'Afrique du Sud remercie également de cette initiative le Niger et l'Algérie, en leur qualité de Président de l'Organisation de la coopération islamique et de Président du Groupe des États arabes, respectivement. Nous nous félicitons que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés se soit joint à cette initiative nécessaire et urgente.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par les représentants de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle faite par le représentant des Comores, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/75/PV.67). Je voudrais maintenant ajouter quelques observations à titre national.

Au cours des deux dernières semaines, nous avons vu des civils innocents, y compris des enfants et des femmes, attaqués et tués. Nous avons vu des infrastructures civiles bombardées, y compris des installations sanitaires et des établissements d'enseignement. Nous avons vu les médias attaqués et la liberté de la presse remise en cause. Ces actions sont toutes perpétrées sous le faux prétexte de la légitime défense par un État qui se présente comme une démocratie. En tant qu'États Membres de l'ONU, continuerons-nous à assister simplement à ces atrocités et à ces violations du droit international, ou, en tant que Membres de

l'Organisation mondiale chargée de préserver les générations futures du fléau de la guerre, allons-nous agir ou, à tout le moins, dire quelque chose ?

Le Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confère le mandat du maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a jusqu'à présent pris aucune mesure. Si le Conseil ne peut ou ne veut pas agir, la responsabilité nous incombera, à nous, membres de l'Assemblée générale, de répondre collectivement à ces graves atteintes à la paix internationale. D'emblée, nous devons exprimer notre préoccupation face à la politique de deux poids, deux mesures pratiquée par certains membres du Conseil de sécurité qui, par leur inaction persistante, utilisent leur appartenance au Conseil pour cautionner ces violations du droit international. Lorsque le Conseil est prompt à agir dans certains cas et pas dans d'autres, l'application sélective de son mandat nuit à sa crédibilité et constitue une raison de plus pour le réformer de toute urgence. En raison de l'échec du Conseil de sécurité, c'est à nous, membres de l'Assemblée générale, de prendre l'initiative d'œuvrer à mettre fin aux souffrances du peuple palestinien qui durent depuis des décennies, et de contribuer efficacement au rétablissement et à la consolidation de la paix au Moyen-Orient.

L'Afrique du Sud condamne fermement l'intensification continue des attaques militaires d'Israël contre les Palestiniens dans la bande de Gaza assiégée et à Jérusalem-Est occupée. Nous réitérons notre appel à une cessation immédiate de toutes les attaques. Tous les efforts doivent être faits pour appeler à la désescalade et à la fin des attaques qui sèment la dévastation, la peur, la mort et la souffrance. Nous exprimons nos condoléances aux familles de tous ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie. Ces actions, y compris la riposte de Gaza, doivent être considérées dans le contexte de l'occupation illégale par Israël des terres palestiniennes, de l'expulsion prévue et en cours des familles palestiniennes des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, ainsi que du déni continu du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'égalité, à la justice et aux droits humains.

L'attaque militaire éhontée et impitoyable perpétrée par Israël au cours des deux dernières semaines a entraîné la perte de vies humaines et la destruction des moyens de subsistance et des infrastructures civiles des Palestiniens, les enfants, les femmes et les personnes âgées étant les plus touchés. Les actions menées par Israël justifient l'intervention urgente de la communauté internationale, notamment de la Cour pénale

internationale, qui a été créée pour traiter des crimes contre l'humanité. Ces actions constituent une violation flagrante du droit international et témoignent d'un mépris total pour les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

En tant que membres d'une organisation fondée sur les principes du maintien du droit international, de la paix et de la sécurité, du développement de relations amicales entre les nations et de la promotion du progrès social, de l'amélioration du niveau de vie et des droits de l'homme, nous ne pouvons rester les bras croisés alors que le mépris d'un pays pour l'ONU ternit ce que nous avons accompli au cours des 76 dernières années. Nous ne pouvons pas non plus tolérer que l'on continue à nier le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. L'Afrique du Sud est gravement préoccupée par la situation humanitaire déjà précaire à Gaza, exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et maintenant par l'intensification de l'assaut militaire. Nous lançons un appel aux États Membres et à la communauté internationale pour qu'ils fournissent une aide humanitaire indispensable aux personnes déplacées et aux réfugiés. De même, Israël, Puissance occupante, doit ouvrir tous des couloirs humanitaires pour permettre le passage en toute sécurité de l'aide humanitaire vitale, des médicaments et du matériel médical.

La communauté internationale doit rester déterminée à instaurer une situation où les droits de l'homme et les libertés fondamentales de toutes les personnes des deux côtés de la Ligne verte – en Palestine et en Israël – sont promus et respectés, et où tous peuvent vivre à l'abri de la violence, de l'occupation et de l'oppression sur la base de la race, de la religion ou de tout autre statut. Nous devons appeler à un processus politique urgent fondé sur un dialogue inclusif, sans conditions préalables, qui puisse conduire à un plan de paix qui verra ces droits et ces valeurs se réaliser. Le plan de paix doit se concentrer sur une solution durable assise sur un règlement équitable, avec des lois justes fondées sur les droits de l'homme qui facilitent l'égalité et l'équité pour tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de Palestine. Cela inclut l'égalité souveraine entre les États.

En conclusion, je voudrais citer le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, qui a déclaré il y a quelques jours,

« En tant qu'amoureux de la liberté et de la justice, nous sommes aux côtés du peuple palestinien dans sa quête d'autodétermination, mais

aussi dans sa résistance contre la privation de ses droits humains et le déni de sa dignité. En tant que citoyens d'un pays qui a su tourner le dos à la haine raciale et aux effusions de sang et construire une société inclusive ancrée dans les droits de l'homme pour tous, nous espérons collectivement que les peuples d'Israël et de Palestine suivront un chemin similaire, qu'ils se retrouveront et qu'ils trouveront la paix. »

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/75/PV.67), et souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

Malte est profondément préoccupée par la grave escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. Tous les actes de violence doivent cesser immédiatement. Il est important de garantir la protection des civils, un accès humanitaire sans entrave et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire. Nous suivons de près l'évolution de la situation sur le terrain et nous nous réjouissons d'apprendre que le Comité ministériel israélien chargé des questions de sécurité nationale a accepté à l'unanimité l'initiative égyptienne en vue de la déclaration d'un cessez-le-feu mutuel. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue en cette période délicate, et nous remercions l'Égypte pour les efforts qu'elle a déployés afin de négocier cet accord.

Nous voulons insister sur les conséquences disproportionnées de ce conflit sur les enfants. Nous soulignons que toute forme de violence à l'encontre des enfants est totalement inacceptable et doit cesser. Malte exprime ses condoléances aux familles de toutes les victimes. Il n'y aura pas de paix tant que les Israéliens et les Palestiniens ne jouiront pas des mêmes droits humains dans deux États souverains et sûrs, reconnaissant mutuellement leur droit à l'existence. Le conflit israélo-palestinien ne pourra être résolu que si les Palestiniens et les Israéliens jouissent des mêmes droits et libertés garantis par le droit international, tant en Israël que dans les territoires occupés

Il est essentiel d'arrêter la violence et de mettre en œuvre le cessez-le-feu. Nous reconnaissons le droit d'Israël à se défendre et à défendre ses citoyens, et nous condamnons les tirs de roquettes qui ont été effectués depuis la bande de Gaza. Nous reconnaissons également qu'Israël doit exercer son droit à l'autodéfense dans le respect du principe de proportionnalité et

du droit international. Malte réaffirme sa position de longue date en faveur de la solution des deux États le long des frontières d'avant 1967, avec deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ayant Jérusalem pour capitale commune, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Les questions relatives au statut final, y compris le statut de Jérusalem, doivent être résolues de manière permanente par des négociations directes, impartiales et totalement inclusives entre les parties.

Malte appuie pleinement les efforts entrepris, pour résoudre la crise, par M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne ; M. Josep Borrell Fontelles, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne ; et M. Sven Koopmans, Représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Proche-Orient, ainsi que par d'autres acteurs de la région. Nous sommes persuadés que leurs efforts aboutiront à la cessation de toutes les hostilités et de tous les actes de violence et que les parties retourneront à la table des négociations afin de trouver une solution équitable et durable à ce conflit de longue date.

Nous ne devons pas manquer de souligner que la paix et la sécurité ont également d'importantes conséquences humanitaires, car tout conflit met en danger la santé, la sécurité et les moyens de subsistance de civils innocents. Malte souligne le rôle fondamental de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en ces temps difficiles et dans des conditions extraordinairement éprouvantes. Nous réitérons notre appel pour que les groupes et acteurs humanitaires, en particulier l'UNRWA, puissent disposer d'un accès rapide à Gaza et y permettre la distribution de fournitures humanitaires conformément au droit international. L'absence de fournitures entrave l'assistance à la population en détresse et en particulier aux personnes vulnérables telles que les femmes enceintes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les conditions dans lesquelles se déroule le conflit empêchent également la distribution gratuite et équitable des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) aux personnes qui en ont un besoin urgent.

Le Gouvernement maltais demande donc instamment aux autorités compétentes de permettre la distribution gratuite de vaccins aux personnes vivant dans la bande de Gaza, ce qui permettrait d'éviter une flambée de COVID-19 encore plus grave dans une situation humanitaire déjà très difficile.

Nous appelons la communauté internationale et les donateurs à redoubler d'efforts pour s'assurer que l'UNRWA dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses opérations en fournissant la protection et les services nécessaires aux réfugiés palestiniens. Malte a l'intention de décaisser une contribution financière au cours des prochaines semaines.

**M. Popolizio** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué cette importante et opportune séance plénière.

Le Pérou déplore profondément la violence à Gaza, dans le territoire palestinien occupé et en Israël, ainsi que les ravages causés à la population civile. Nous exprimons notre profond regret pour les centaines de morts et de blessés, dont de nombreux mineurs, ainsi que pour la destruction d'infrastructures essentielles, notamment des écoles, des centres de santé, des abris et des médias, qui a principalement touché Gaza, sans qu'aucune solution à ce conflit prolongé ne soit en vue. Les parties insistent pour se blâmer mutuellement et justifier leurs actions, ce qui accroît la méfiance et encourage la rhétorique haineuse et l'extrémisme.

Nous déplorons la persistance de cette dynamique hostile, la violence aveugle du Hamas et les réponses disproportionnées d'Israël. Le droit international humanitaire et les droits de l'homme sont bafoués de manière flagrante dans un climat d'impunité qui favorise un environnement hautement instable aux conséquences imprévisibles pour la région et le monde entier. Nous sommes particulièrement alarmés par la nette détérioration des conditions humanitaires à Gaza, imputable à l'escalade actuelle, mais aussi au siège qui dure depuis plus de 13 ans, au manque d'opportunités qui en résulte et à l'impact sévère de la maladie à coronavirus (COVID-19), que le contexte a exacerbés. Les autorités israéliennes doivent faciliter un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire, ainsi que la circulation sans restriction des biens essentiels. Nous rejetons la généralisation selon laquelle toute la population de Gaza est membre du Hamas.

Dans les circonstances délicates actuelles, le Pérou appelle les dirigeants des deux parties à montrer des signes concrets de modération et d'engagement en faveur de la paix. Dans l'immédiat, il est vital qu'ils s'engagent à respecter un cessez-le-feu, mesure essentielle pour protéger la population civile, et à renforcer l'action diplomatique, comme l'a demandé le Secrétaire général. Nous tenons également à affirmer notre attachement à la seule solution à la question palestinienne qui nous semble viable et conforme au droit international : celle de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues, issues de négociations directes entre Israël et la Palestine sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, qui permette également de déterminer le statut final de Jérusalem.

Le Pérou souligne que la réalisation de cette solution passe par le respect par Israël des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Plus précisément, nous considérons qu'il est urgent que ses autorités mettent fin aux politiques illégales de colonisation, de démolition de bâtiments et d'expulsions dans les territoires palestiniens occupés, car elles compromettent la possibilité d'une solution à deux États et contreviennent aux dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Nous leur demandons également de respecter le statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem et de s'abstenir de toute action visant à modifier son statut juridique ou sa composition démographique. Nous nous félicitons de la volonté exprimée par le Secrétaire général António Guterres et un certain nombre de pays, en particulier ceux qui ont participé historiquement à ce processus, d'utiliser leurs bons offices.

Enfin, nous soulignons l'importance de revitaliser le Quatuor et de faire en sorte que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale puissent parvenir à un consensus minimal et agir avec fermeté dans des situations telles que celle qui nous réunit aujourd'hui. Le risque d'une escalade de la situation au Moyen-Orient doit être considéré comme une sérieuse menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est extrêmement préoccupé par la situation dévastatrice concernant Israël et la Palestine. En particulier, nous avons assisté quotidiennement à des tirs aveugles de roquettes par des militants palestiniens et à des opérations militaires des Forces de défense israéliennes, qui ont fait de nombreuses victimes civiles dans les deux camps. Il y a également eu une série d'actes violents en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël.

Le Japon condamne fermement de tels actes et présente ses condoléances aux victimes et à leurs familles. À cet égard, le Japon souligne l'importance de la protection des installations civiles, y compris les sites liés à l'ONU et de l'accès humanitaire aux personnes touchées à Gaza.

Nous sommes convaincus que les problèmes du processus de paix au Moyen-Orient ne pourront jamais être résolus par la violence, mais uniquement par des négociations fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus au niveau international, ainsi que par des efforts visant à instaurer une confiance mutuelle entre les parties au conflit. Cette situation va à l'encontre des efforts que déploie la communauté internationale pour rechercher une solution à deux États, dans laquelle l'État d'Israël et un futur État indépendant de Palestine pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'accord de cessez-le-feu qui vient d'être annoncé par les parties doit être pleinement appliqué afin d'éviter toute nouvelle escalade de la situation. Le Japon exhorte vivement toutes les parties à faire preuve d'un maximum de retenue afin de mettre fin au cercle vicieux de la violence le plus rapidement possible et d'éviter toute nouvelle perte douloureuse de civils innocents.

**M. Stefanile** (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par le Chef de la Délégation de l'Union européenne (UE) (voir A/75/PV.67), et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Nous restons extrêmement préoccupés par l'escalade en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Gaza et dans ses environs. Nous sommes consternés par le grand nombre de victimes civiles, y compris des enfants, et nous exprimons nos plus profondes condoléances et notre sympathie aux familles. La priorité est maintenant d'arrêter la violence et d'adopter immédiatement des mesures de désescalade. Nous appelons les parties à s'engager de manière constructive dans les efforts de médiation en cours, notamment par le Quatuor pour le Moyen-Orient et ses membres, y compris l'UE.

L'Italie condamne avec force les tirs aveugles de roquettes lancées sur Israël par le Hamas et les groupes militants depuis la bande de Gaza. Ces actes sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à protéger sa population, nous soulignons que la réponse militaire d'Israël doit être proportionnée et respectueuse



du droit international humanitaire. La priorité est de prévenir les pertes de vies civiles. Tout acte de violence, de provocation ou d'incitation à la haine doit cesser. Toutes les parties doivent agir de manière responsable et contenir les extrémistes. Le statu quo sur les Lieux saints doit être strictement respecté.

Les hostilités ont montré une fois de plus que la situation humanitaire et socio-économique à Gaza est insoutenable et doit être traitée conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les expulsions potentielles de familles palestiniennes à Cheik Jarrah et dans d'autres quartiers de Jérusalem-Est restent un sujet de grave préoccupation. Nous tenons à souligner que les activités de colonisation, les démolitions, les confiscations et les expulsions sont illégales au regard du droit international et compromettent la réalisation d'une solution à deux États.

Une fois que les armes se seront tuées – et à cet égard, nous avons pris note des nouvelles encourageantes de ces dernières heures – il sera vital de relancer une piste politique en identifiant une voie visant à restaurer la confiance mutuelle et à créer un environnement propice à la reprise de négociations significatives. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de volonté et à s'engager dans cette voie. Ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes du conflit que le cercle vicieux de la violence sera enfin brisé. À cet égard, l'Italie reste fermement attachée à une solution à deux États juste, viable et directement négociée, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et rejette toute action qui pourrait compromettre les perspectives. Nous soulignons le rôle central du Quatuor pour le Moyen-Orient, seul format reconnu internationalement pour la médiation du processus de paix.

Israéliens et Palestiniens ont le droit de vivre en paix et en sécurité côte à côte, avec Jérusalem comme capitale des deux États. L'Italie continuera à travailler sans relâche avec l'UE et tous les partenaires internationaux pour atteindre l'objectif d'une paix durable et viable au Moyen-Orient.

**M. Cho Hyun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour son exposé (voir A/75/PV.67).

La République de Corée est gravement préoccupée par le nombre élevé de victimes civiles, y compris des enfants, causé par les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza et par la réponse qui y est apportée. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu des êtres chers dans ces violences.

Les combats doivent cesser immédiatement. En aucun cas, la violence contre des civils innocents ne peut être justifiée. À cet égard, nous nous félicitons du cessez-le-feu annoncé aujourd'hui et saluons les efforts diplomatiques inlassables déployés à cette fin par les partenaires internationaux, notamment l'Égypte et les États-Unis.

Cependant, un cessez-le-feu ne peut être qu'un point de départ. Ma délégation exprime l'espoir qu'il tiendra et conduira au rétablissement d'une paix calme et durable. Nous invitons les parties à saisir cet élan important.

Ma délégation exprime sa préoccupation quant aux tensions et à la violence à Jérusalem-Est, ainsi qu'à la violence intercommunautaire dans tout Israël. Nous demandons instamment de faire preuve de la plus grande retenue et de respecter le statu quo sur les Lieux saints.

De même, nous sommes gravement préoccupés par la détérioration rapide de la situation humanitaire. Les immenses souffrances que les hostilités ont infligées aux civils exacerbent les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ma délégation soutient pleinement les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour améliorer la situation humanitaire en Palestine, et nous appelons toutes les parties à garantir un accès humanitaire complet et sans entrave et à respecter pleinement le droit international, y compris le droit international humanitaire.

Ma délégation exprime son ferme soutien aux efforts consentis par le Secrétaire général, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et les partenaires internationaux concernés, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient, pour mettre fin aux hostilités et désamorcer les tensions. Nous appelons les parties concernées à coopérer aux efforts de la communauté internationale visant à établir une paix durable entre Israël et la Palestine sur la base d'une solution négociée à deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU ainsi qu'au droit international et aux accords bilatéraux.

En tant que fervent partisan de nos efforts collectifs visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région, la République de Corée réaffirme son engagement à poursuivre son rôle constructif à cette fin.

**M<sup>me</sup> Kadare** (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie suit avec une profonde inquiétude l'escalade continue de la violence dans et autour de Gaza et en Israël. Le bilan humain est dévastateur. Les images de destruction et les vies perdues, notamment celles de femmes et d'enfants, sont déchirantes. Elles sont un rappel tragique du coût inacceptable infligé aux civils lorsqu'il n'y a pas de dialogue et que ce sont les armes qui parlent.

Nous sommes également alarmés par l'impact de la violence sur les journalistes, les travailleurs humanitaires et le personnel médical, dont le rôle est crucial et doit être protégé et respecté.

L'Albanie soutient pleinement la déclaration du Chef de la Délégation de l'Union européenne (voir A/75/PV.67) et se joint à d'autres amis et alliés pour demander une cessation immédiate des hostilités. Nous demandons instamment à toutes les parties de mettre fin à la violence et de travailler à la réduction des tensions. Les tirs aveugles de roquettes contre des zones civiles par le Hamas et d'autres groupes terroristes sont absolument inacceptables et doivent cesser immédiatement. Rien ne saurait jamais justifier que des civils soient pris pour cibles.

Comme tous les pays du monde, Israël a le droit de vivre en paix et de garantir la sécurité de sa population lorsqu'elle est menacée par des actions violentes ou des attaques. Comme pour tous les pays du monde, il est impératif que ce droit à la légitime défense soit exercé de manière proportionnée et dans le plein respect du droit international.

Compte tenu de la situation humanitaire à Gaza et des pertes de vies innocentes et des destructions, il est impératif que toutes les actions militaires cessent immédiatement. L'Albanie est très préoccupée par la situation humanitaire désastreuse de la population civile de Gaza, qui souffre déjà d'un blocus. Tous les acteurs doivent s'efforcer de garantir l'accès à l'aide et de protéger le personnel humanitaire et médical, ainsi que les ambulances. Nous demandons instamment à toutes les parties d'éviter les actions qui compromettent une solution pacifique, et de maintenir et respecter le statu quo historique sur les Lieux saints et le droit de culte. Le conflit actuel n'est que le dernier d'un cycle de

violence qui se répète au bout de quelques années. Un cessez-le-feu durable pour la dernière série de combats est une question d'urgence. Le cessez-le-feu qui vient d'être conclu entre Israël et le Hamas doit être pleinement appliqué.

Il est temps de mettre fin au cycle de violence. Les Israéliens et les Palestiniens ont un droit égal à vivre dans la dignité et la prospérité, mais cela ne peut se produire que si toutes les parties évitent les actions qui compromettent la possibilité d'un avenir pacifique. L'Albanie s'oppose également aux expulsions à Jérusalem-Est, aux démolitions de maisons et à l'expansion des colonies de peuplement. En effet, nous nous opposons à toute action qui constitue un obstacle à la paix et qui éloigne encore plus une solution négociée à deux États. Dans le même temps, nous avons soutenu toujours et sans réserve les efforts de la communauté internationale visant à établir deux États indépendants vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, où les Israéliens et les Palestiniens devraient pouvoir jouir d'une liberté, d'une prospérité et d'une démocratie égales – un État de Palestine fonctionnel et un État d'Israël sûr, avec Jérusalem comme capitale, dans le respect de toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et des documents convenus au niveau international.

**M. Braun** (Luxembourg) : Le Luxembourg se rallie à la déclaration faite par le Chef de la Délégation de l'Union européenne, (voir A/75/PV.67).

Nous sommes extrêmement préoccupés par la récente escalade de la violence et des troubles civils en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous condamnons les tirs du Hamas et d'autres groupes terroristes contre Israël, qui ont déjà coûté la vie à 12 personnes. Ces tirs sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Nous ne mettons pas en cause le droit d'Israël à se défendre. Nous insistons fermement cependant sur le principe de proportionnalité et sur le respect du droit international humanitaire en garantissant la protection des civils, et surtout la protection des enfants. Ces principes sont cruciaux et non négociables. À Gaza, au moins 65 enfants ont déjà perdu la vie lors de récents bombardements, une réalité qui est intolérable. Dans ce contexte, nous rappelons l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 7 mars 2014, sous la présidence luxembourgeoise (voir S/PV.7129), de la résolution 2143 (2014), sur les enfants et les conflits armés. Celle-ci vise à une meilleure protection des enfants dans les conflits et à tenir responsables ceux

qui commettent des violations et des atteintes contre les enfants en vertu du droit international. C'est dans ce sens que nous soutenons l'appel de l'UNICEF à agir en faveur de la protection des enfants dans les conflits.

Au vu de la gravité de la situation actuelle, il était urgent et indispensable d'œuvrer à un cessez-le-feu immédiat et de garantir l'accès à l'aide humanitaire ; Il fallait surtout mettre fin au cycle des violences. Grâce aux efforts internationaux du Secrétaire général, mais aussi de certains États Membres, dont des voisins, nous pouvons nous féliciter cet après-midi de l'annonce d'un cessez-le-feu. Nous espérons qu'il sera respecté et qu'il sera de nature à préparer le terrain pour la reprise de pourparlers politiques en vue du règlement du conflit. Une reprise des efforts diplomatiques du Quatuor sera plus qu'utile dans ce contexte, et même une mobilisation autour d'autres initiatives rappelées à la tribune aujourd'hui.

Nous tenons à souligner que la récente escalade des violences n'est pas survenue du jour au lendemain, bien au contraire. Déjà depuis 1967, la région souffre de l'occupation israélienne. Depuis quelques années, la solution à deux États, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine, est systématiquement remise en cause par la politique de colonisation israélienne, y compris les démolitions ou les déplacements forcés. Les événements qui se sont enchaînés ces dernières semaines, le report des élections palestiniennes, surtout la menace d'expulsion de familles palestiniennes qui vivent depuis des générations à Cheik Jarrah et la violence contre les fidèles au Haram el-Charif pendant le mois de ramadan, ont confirmé que la solution à deux États est plus que jamais en danger. Le Luxembourg est, a toujours été et restera un fervent défenseur de la solution à deux États. La réalité d'aujourd'hui est cependant, hélas, éloignée de cet objectif. C'est pour cette raison que nous devons aussi nous concentrer sur le droit des Palestiniens et nous attaquer aux inégalités structurelles qui séparent Israéliens et Palestiniens.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président d'avoir organisé ce débat très important.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67).

Nous sommes préoccupés par la tension et la violence accrues entre Israéliens et Palestiniens, qui ont entraîné un nombre croissant de victimes civiles

des deux côtés, ainsi que par que la destruction ou les dégâts infligés à des infrastructures essentielles à la survie de la population civile. Nous condamnons les attaques aveugles et disproportionnées contre les civils, en particulier les femmes et les enfants. Nous nous félicitons de l'annonce d'un cessez-le-feu et nous exhortons toutes les parties concernées à tenir leur promesse d'en faire une réalité et, à terme, un cessez-le-feu permanent. Nous saluons tous les efforts déployés par la communauté internationale, notamment les pays et les organisations de la région, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité et ses membres, pour contribuer à la désescalade des tensions.

En attendant, il est inquiétant d'entendre les rapports sur la détérioration de la situation humanitaire résultant de la violence. Les conditions de vie désastreuses, les pénuries de soins de santé, les pénuries d'eau, le manque d'électricité et l'insécurité alimentaire croissante, entre autres, mettent en danger des millions de personnes dans le besoin. Le déplacement de plus de 58 000 Palestiniens, dont beaucoup vivent dans des abris surpeuplés, a accru le risque de transmission de la maladie à coronavirus (COVID-19). La destruction du seul laboratoire de dépistage de la COVID-19 à Gaza – où les taux de tests positifs à la COVID-19 sont parmi les plus élevés au monde et les vaccinations parmi les plus faibles – a aggravé la fragilité du système médical et de la situation humanitaire. Nos pensées vont aux personnes qui endurent la peur et la violence et aux travailleurs humanitaires sur le terrain qui risquent leur vie pour aider ceux qui en ont besoin.

Pour garantir un cessez-le-feu et le rendre permanent, toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de tout acte susceptible de compliquer davantage la situation. Nous réitérons notre appel à Israël pour qu'il mette fin à son usage excessif de la force et à toutes ses actions unilatérales, y compris les implantations, les démolitions et les expulsions de Palestiniens de leurs maisons. Le statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem-Est doit être maintenu et respecté. Les acteurs internationaux et régionaux, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, doivent poursuivre leurs efforts, au niveau multilatéral et bilatéral, pour faire pression en faveur d'un arrêt immédiat des violences et d'un cessez-le-feu dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous apprécions les efforts considérables déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les organisations d'aide à Gaza pour dans le contexte de la violence, des circonstances particulières et de la situation financière difficile, qui existait déjà avant le début des hostilités. L'UNRWA a intensifié sa réponse humanitaire d'urgence pour aider les personnes touchées. Nous appelons toutes les parties, notamment Israël, à garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin et à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire.

Enfin, nous réitérons notre soutien indéfectible à la juste cause du peuple palestinien et à la poursuite de son droit inaliénable. Notre position est que la seule voie viable passe par la solution à deux États qui comprend la création d'un État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant dans la paix avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base de celles d'avant 1967, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. La paix restera hors de portée au Moyen-Orient tant que la question de Palestine ne sera pas réglée. Le Viet Nam est prêt à se joindre aux autres Membres des Nations Unies pour contribuer à la promotion du dialogue et des négociations au sein et en dehors de l'Organisation, en vue de trouver un règlement juste, global et durable au conflit israélo-palestinien qui garantisse la paix et la stabilité dans la région.

**M. Tirumurti** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance. La semaine dernière, le Conseil de sécurité a tenu deux séances à huis clos et un débat public sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient (voir S/2021/480) au cours des dix dernières années. Lors de ces séances, nous avons exprimé notre profonde inquiétude concernant la violence à Jérusalem, en particulier au Haram el-Charif/mont du Temple, pendant le mois sacré de ramadan, et l'éventuel processus d'expulsion dans les quartiers de Cheik Jarrah et Silwan à Jérusalem-Est, une zone qui fait partie d'un arrangement facilité par l'ONU. Nous avons également exprimé notre appréhension quant à la propagation de la violence à d'autres parties de la Cisjordanie et de Gaza.

Nous constatons avec préoccupation que la violence actuelle n'a pas encore diminué, malgré les discussions diplomatiques intenses et les efforts de la communauté internationale. Nous condamnons les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza vers Israël, qui ont

causé la mort de plusieurs civils. L'Inde a également perdu tragiquement un de ses ressortissants lors d'un tir de roquettes – un aide soignant vivant à Ashkelon. Les frappes de représailles sur Gaza ont également entraîné des morts et des destructions. Nous déplorons profondément la mort de civils innocents, dont le ressortissant indien, dans le cycle actuel de violence. Nous réitérons notre ferme condamnation de tous les actes de provocation, de violence et de destruction. Comme nous n'avons cessé de le souligner, ce qu'il faut maintenant, c'est une désescalade immédiate pour arrêter la spirale de la violence. Nous demandons instamment d'éviter toute action qui exacerbe les tensions, ainsi que toute tentative de modifier unilatéralement le statu quo.

Ces récents incidents ont une fois de plus souligné la nécessité d'une reprise immédiate du dialogue entre Israël et les autorités palestiniennes. Des négociations directes et significatives contribueront grandement à l'instauration d'une confiance mutuelle et à l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables. Nous pensons que tout doit être mis en œuvre pour créer les conditions propices à une reprise des pourparlers directs entre Israël et la Palestine. L'Inde continuera à apporter son aide, notamment en fournissant des médicaments essentiels et des articles de lutte contre la pandémie aux autorités palestiniennes. Nous soutenons tous les efforts diplomatiques en cours, y compris de la part du Quatuor pour le Moyen-Orient, pour mettre fin à la violence actuelle et rechercher une paix durable, conformément à la vision de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie au nom du Groupe des États arabes (voir A/75/PV.67). Je tiens également à remercier le Niger, l'Algérie et l'Azerbaïdjan d'avoir demandé la convocation de cette importante réunion au nom de l'Organisation de la coopération islamique, du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

Les Émirats arabes unis sont gravement préoccupés par l'escalade de la violence en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Nous présentons nos condoléances à toutes les familles des personnes tuées et nous nous joignons aux autres orateurs pour demander la cessation immédiate de la violence et des hostilités. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général António

Guterres pour sa déclaration et son appel à un cessez-le-feu immédiat, ainsi que pour son appel à toutes les parties à entamer un dialogue politique et à faire preuve de la plus grande retenue.

Nous nous félicitons de l'annonce faite aujourd'hui d'un accord de cessez-le-feu et espérons qu'il sera durable et contribuera à la reprise d'un processus de paix plus large et crédible, tout en rétablissant le calme et en renforçant la confiance entre les parties. Les événements des deux dernières semaines ont été un sombre rappel de la nécessité urgente d'un dialogue pacifique visant à trouver une solution à long terme pour mettre fin au conflit et apporter la paix à toute notre région.

Les Émirats arabes unis sont alarmés par les actions menées contre le peuple palestinien depuis début mai en violation du droit international, notamment celles menées à la mosquée Al-Aqsa et le déplacement forcé de familles palestiniennes du quartier de Cheik Jarrah, qui a fait des victimes civiles, dont des femmes et des enfants. Nous insistons sur le fait qu'Israël doit s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. En particulier, Israël doit protéger les civils palestiniens, cesser de construire des colonies de peuplement et de démolir les biens palestiniens dans le territoire palestinien occupé, et mettre fin au déplacement forcé des citoyens palestiniens.

En outre, mon pays souligne l'importance fondamentale du maintien du statut de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Nous soulignons en outre le droit du peuple palestinien à pratiquer librement ses religions et l'importance de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie, en tant que gardien des Lieux saints de Jérusalem, dans la préservation de leur statu quo juridique et historique sur ces lieux. Le caractère sacré de Jérusalem, ville d'importance historique et religieuse pour les trois religions abrahamiques, doit être maintenu et protégé.

Les violences continues de ces deux dernières semaines et le nombre croissant de victimes civiles indiquent que nous devons redoubler d'efforts au niveau international pour trouver une solution pacifique juste, globale et durable à la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les Émirats arabes unis réaffirment leur volonté de soutenir tous les efforts

régionaux et internationaux visant à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient et à parvenir à une solution à deux États par la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Nous restons profondément préoccupés par la détérioration générale des conditions humanitaires et économiques dans le territoire palestinien occupé, lesquelles se sont aggravées avec la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et soulignent la nécessité urgente de trouver une solution durable. Nous soulignons en outre la nécessité d'un soutien de la communauté internationale au peuple palestinien, par la fourniture de toute urgence de vaccins et de matériel médical.

Les Émirats arabes unis continueront à travailler avec leurs partenaires régionaux et internationaux afin d'assurer un avenir meilleur aux générations palestiniennes, arabes et israéliennes qui méritent de vivre en sécurité et dans la dignité dans une région stable et prospère. Il ne peut s'agir simplement de la dernière vague de violence en date. Ce doit être une fois pour toutes la dernière. Le conflit et les cycles de violence durent depuis trop longtemps et ne pourront être arrêtés qu'en instaurant une paix réelle et durable. Les jeunes de notre région, de tous bords, ne peuvent et ne doivent pas être condamnés à une haine sans fin parce qu'on n'a pas su comprendre que la position la plus courageuse consistait à tracer une voie durable vers la paix.

**M. Oddone** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous abordons une fois de plus la situation en Palestine et en Israël, une question dont l'ONU a depuis longtemps fixé les principes et les objectifs de règlement. Nous devons reconnaître que ces objectifs nous les avons pas encore atteints. L'Argentine reste profondément préoccupée par le déclenchement d'un nouveau cycle de violence, avec des affrontements armés entre Israël et le Hamas et d'autres organisations palestiniennes dans la bande de Gaza. Mon pays s'est déjà prononcée sur la question et a lancé un appel urgent à toutes les parties prenantes pour qu'elles abandonnent la logique de l'escalade de la violence avant qu'elle ne conduise à un conflit ouvert. En cela, nous partageons pleinement la récente analyse de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet. Hélas, la violence s'est aggravée.

Nous sommes préoccupés par la mise en garde de la Haute-Commissaire selon laquelle des actes pouvant être qualifiés de violations graves du droit international humanitaire pourraient avoir été commis. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Les attaques contre les civils israéliens et palestiniens sont donc totalement inacceptables. Nous comprenons que pour qu'il y ait une solution globale au conflit, une cessation immédiate des hostilités est impérative. Il semble fort heureusement que celle-ci vienne d'être annoncée.

Nous déplorons les informations reçues, aujourd'hui encore, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, indiquant qu'au moins 257 Palestiniens ont été tués à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, dont 69 enfants, et qu'il y a 12 morts côté israélien, dont deux enfants, en plus de milliers de blessés. L'étendue des dégâts matériels est stupéfiante. Nous sommes particulièrement préoccupés par la destruction d'infrastructures civiles essentielles telles que des centres de santé et des écoles. À cet égard, il convient également d'assurer la sécurité des médias et de leur travail indispensable dans les zones de conflit et de garantir l'intégrité physique des journalistes et des bâtiments qui hébergent des médias.

Nous espérons que le cessez-le-feu que nous appelons de nos vœux prendra effet immédiatement, car il est indispensable. La stricte préservation du statu quo historique concernant les Lieux saints de Jérusalem, ainsi que le respect du droit international, sont des conditions préalables à toute trêve solide. La diplomatie et la négociation sont les seuls outils qui peuvent nous aider à trouver une solution juste et durable au conflit entre Israël et la Palestine, et l'Argentine soutient tous les efforts internationaux pour atteindre cet objectif. Nous appuyons également l'action de Tor Wennesland, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

L'Argentine reste convaincue que la seule véritable solution au conflit est l'établissement définitif d'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, qui garantisse le droit d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité. Pour sa part, l'ONU, dans son ensemble, doit maximiser ses efforts et encourager les parties à aller dans cette direction, sur la base des paramètres reconnus par la communauté internationale conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, afin de régler toutes les questions en suspens relatives au statut final. Ici, à l'ONU, nous avons mis en

place les mécanismes et organes nécessaires pour traiter la question de Palestine et nous nous sommes engagés en faveur d'une paix durable entre Israël et la Palestine. Il nous incombe d'honorer l'engagement politique d'atteindre cet objectif, sans excuse ni retard.

**M. Pary Rodríguez** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous nous félicitons de la convocation de cette séance importante et opportune de l'Assemblée générale sur la question de Palestine.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/75/PV.67).

La Bolivie est profondément préoccupée par l'évolution récente et la détérioration dangereuse de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous condamnons dans les termes les plus fermes les actes d'agression contre la population civile palestinienne commis ces derniers jours, qui constituent une agression militaire majeure de la Puissance occupante dans la bande de Gaza et ont entraîné la mort de Palestiniens, y compris des enfants, et fait des centaines de blessés parmi les civils.

Il est indiscutable qu'Israël, Puissance occupante, commet des crimes de guerre et inflige un châtement collectif à la population palestinienne, violant son droit à la vie, à la liberté de mouvement, à la santé et autres. Israël, Puissance occupante et colonisatrice, continue d'utiliser une force militaire disproportionnée pour occuper les terres palestiniennes. Elle confisque les biens, démolit les maisons et transfère les colons dans des colonies construites illégalement. Elle impose à Gaza un blocus aux conséquences humanitaires désastreuses. Tout cela constitue une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. En face, la population palestinienne n'a aucune issue. Il n'y a pas d'abri ni de lieu sûr. Les familles vivent dans une terreur constante, pratiquement sans espoir d'un avenir meilleur.

Nous sommes entièrement d'accord avec les orateurs qui nous ont précédés. Les violations flagrantes des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité commis ces derniers jours ne doivent pas rester impunis. Le système multilatéral garantit la souveraineté et l'indépendance de tous les États, petits et grands. C'est pourquoi la communauté internationale ne peut rester paralysée face à la question de Palestine. Au cours des derniers jours, la situation est devenue une menace pour

la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous demandons que cette situation explosive soit traitée de toute urgence. Nous exigeons la fin de la violence et de toutes les actions illégales et provocations. Nous appelons au respect du droit international et des résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et toutes les résolutions sur Jérusalem. La Bolivie réaffirme son soutien indéfectible à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de vivre dans un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Bolivie souligne qu'outre le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies, le multilatéralisme est également la base d'une solution juste à la question de Palestine.

Enfin, nous exprimons une nouvelle fois notre appui et notre engagement indéfectibles au Gouvernement et au peuple de l'État de Palestine, ainsi qu'à tous les efforts internationaux visant à trouver une solution pacifique au conflit.

**M. Auväärt** (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/75/PV.67), et nous tenons à ajouter quelques observations à titre national.

L'Estonie est profondément préoccupée par l'escalade de la violence en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Le bilan des victimes civiles qui s'alourdit des deux côtés est extrêmement alarmant. Toutes les parties ont l'obligation de protéger les civils, en particulier les enfants. Le fait de s'en prendre de manière aveugle aux structures civiles, humanitaires ou médiatiques viole le droit international et doit être évité à tout prix. Nous nous associons à l'appel urgent lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles cessent immédiatement les combats, et nous saluons l'annonce récente d'une trêve par les parties au conflit en cours en Israël et à Gaza et demandons qu'elle prenne effet immédiatement. Nous condamnons fermement l'escalade qui a résulté des tirs de roquettes du Hamas et d'autres groupes militants sur la population civile israélienne. Rien ne peut justifier une telle violence aveugle, et elle doit cesser sur-le-champ. Israël a le droit légitime de se défendre face à de telles attaques, mais dans le même temps, il est indispensable qu'il veille à la proportionnalité de ses actions, conformément au droit international humanitaire.

Alors que la situation humanitaire à Gaza se détériore, il est vital de permettre un accès humanitaire sans entrave et durable aux personnes dans le besoin à Gaza. Il importe également de calmer la situation explosive et les incitations autour du mont du Temple/Haram el-Charif. Le statu quo sur les Lieux saints doit être respecté. Nous appelons les responsables politiques, communautaires et religieux des deux côtés à tout mettre en œuvre pour calmer la situation, qui risque de dégénérer en une guerre à grande échelle. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et s'abstenir de toute nouvelle provocation ou incitation. Nous soutenons tous les efforts des acteurs internationaux et régionaux pour faire reculer la violence et parvenir à un cessez-le-feu.

Le conflit israélo-palestinien ne peut être réglé que par des négociations constructives. L'Estonie reste déterminée à soutenir tous les efforts, notamment ceux du Quatuor pour le Moyen-Orient, en vue d'une reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens afin de parvenir à la solution à deux États, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Chatardová** (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/75/PV.67), et nous tenons à ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous ne devons pas craindre d'énoncer haut et fort les vérités évidentes. C'est le Hamas et les autres groupes terroristes de Gaza qui portent la responsabilité principale de l'explosion de la violence et des événements tragiques sur le terrain. Ils doivent immédiatement mettre fin à leurs attaques à la roquette à grande échelle et injustifiables, qui visent les civils israéliens et constituent une menace directe pour la sécurité d'Israël. La République tchèque condamne vigoureusement ces attaques, contre lesquelles Israël a un droit total et légitime de se défendre. Ces deux dernières semaines, nous avons observé les tensions et les affrontements en Israël, en Cisjordanie et à Gaza, une des régions du monde les plus durement éprouvées. Les conséquences de l'escalade en cours sont dévastatrices : victimes civiles, y compris des enfants, dommages aux infrastructures civiles et frustration grandissante. La violence

et l'exaspération créent une situation extrêmement dangereuse et explosive, qui suscite de sérieuses inquiétudes quant à la possibilité que le conflit ne s'étende au reste de la région.

Nous devrions tous convenir que le plus grand défi qui nous attend consiste à tout mettre en oeuvre pour désamorcer la situation sur place et empêcher toute nouvelle perte de vies humaines. La République tchèque soutient toute initiative véritablement susceptible de mettre un terme à ce cycle de violence sans cesse répété. L'Union européenne a démontré en diverses occasions qu'elle était prête à s'engager dans des efforts de médiation en coordination avec les États-Unis et tous les partenaires régionaux.

La République tchèque reste attachée à une solution des deux États issue de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Malheureusement, le barrage de roquettes tirées par des terroristes depuis Gaza, contre des civils israéliens, menace directement tout effort en faveur d'une reprise des négociations directes. Les perspectives de paix, que nous appelons tous de nos vœux, s'éloignent. Qu'il me soit permis de conclure en redisant qu'Israël a tout à fait le droit de défendre ses citoyens.

**M. Niang** (Sénégal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Président de l'Assemblée, ainsi qu'aux Présidents de l'Organisation de la coopération islamique, du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés, pour s'être mobilisés afin de convoquer une séance plénière d'urgence sur la question de Palestine, compte tenu de la détérioration rapide de la situation en Palestine et en Israël.

La semaine écoulée a été marquée par l'escalade de la violence la plus grave et la plus meurtrière depuis 2014, qui a déjà fait de nombreuses victimes civiles innocentes, des milliers de blessés et des millions de traumatisés. Jour après jours, nous avons tous vu se dégrader la situation déjà désastreuse et instable dans le Territoire palestinien occupé. Cette situation a été provoquée par la montée des tensions due aux menaces permanentes de déplacement forcé et de dépossession qui pèsent sur les Palestiniens à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, par les raids violents menés par les forces israéliennes sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est, au cours desquels des centaines de fidèles palestiniens ont été blessés, et par les violents affrontements entre les forces israéliennes,

les colons extrémistes et les Palestiniens. Cela a déclenché une reprise des combats avec des tirs de roquettes par des groupes armés palestiniens depuis Gaza en direction d'Israël, suivis par les bombardements massifs et disproportionnés des forces armées israéliennes contre Gaza, bref un cycle de violence meurtrier dont nous sommes trop souvent les témoins.

Aujourd'hui, nous accueillons avec satisfaction la nouvelle d'un cessez-le-feu. En même temps, la récente escalade a causé un grand nombre de victimes, d'immenses souffrances et des dégâts considérables. Tragiquement, d'après les rapports dont nous disposons à ce jour, les combats ont coûté la vie à de nombreux civils, dont des femmes, des enfants et des nourrissons. Au moins 245 Palestiniens de Gaza, dont des familles entières et au moins 68 enfants et 37 femmes, ont été tués par des frappes aériennes israéliennes sur des zones civiles. Les roquettes des militants palestiniens ont tué 12 personnes en Israël, dont deux enfants, ainsi qu'une ressortissante indienne et deux citoyens thaïlandais. Les forces israéliennes ont fait un usage excessif et meurtrier de la force contre les civils palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, où 25 Palestiniens, parmi lesquels des enfants, ont été tués depuis le 7 mai. La violence communautaire a également continué à s'intensifier en Israël, avec des attaques haineuses et racistes perpétrées quotidiennement et un usage excessif de la force par la police israélienne contre les citoyens palestiniens, dont au moins 800 ont été arrêtés. Le Comité partage l'avis du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, selon lequel le bilan de ce face à face meurtrier est trop lourd et les conséquences pour les Palestiniens et les Israéliens, ainsi que pour la région en général, pourraient être dangereuses.

La situation humanitaire à Gaza devient chaque jour plus désastreuse, aggravée par le blocus qui dure depuis 14 ans, les divisions intra-palestiniennes, les hostilités récurrentes et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les hostilités ont déplacé plus de 58 000 Palestiniens, qui sont pour la plupart des réfugiés des conflits précédents. De nombreuses personnes nouvellement déplacées cherchent refuge dans des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) un peu partout dans la bande de Gaza, avec un accès limité à l'eau et aucun accès aux soins de santé, à la nourriture ou à d'autres produits de première nécessité. Les dégâts causés aux infrastructures sont considérables et la capacité de la



communauté internationale de soutenir un nouvel effort de reconstruction de Gaza est limitée par la conjoncture économique actuelle.

Le Comité réitère l'appel du Secrétaire général en faveur d'une cessation immédiate des hostilités pour permettre l'acheminement de l'aide médicale et humanitaire dont ont tant besoin les personnes touchées à Gaza. Nous demandons instamment que soient soutenus l'UNRWA et les autres organismes des Nations Unies qui fournissent vaillamment une assistance au peuple palestinien, y compris en cette période de crise. En termes de responsabilité, le Comité tient à rappeler à l'Assemblée que les attaques aveugles et délibérées contre des civils et des zones civiles constituent des crimes de guerre. Les parties qui ne respectent pas le droit international humanitaire – y compris les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution – doivent en répondre.

Le Comité salue les efforts déployés par l'Égypte pour aider les parties à convenir d'un cessez-le-feu. Toutefois, cela ne constitue qu'un premier pas vers la fin des souffrances de part et d'autre. Des mesures concrètes doivent être prises sur-le-champ pour relancer le processus de paix qui se trouve dans l'impasse afin de parvenir à la solution juste qui nous échappe depuis si longtemps. Nous appelons Israël, la Puissance occupante, et la communauté internationale à soutenir et garantir le respect des droits du peuple palestinien, y compris son droit inaliénable à la sécurité et à vivre dans la liberté et la dignité au sein d'un État indépendant et souverain. À cette fin, le Comité engage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'urgence de reconnaître l'État de Palestine, car ce serait un moyen de progresser vers la solution juste et équitable prévoyant deux États dans ce conflit de longue date.

Il est également indispensable d'agir de manière énergique pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, à savoir l'occupation israélienne prolongée et le déni des droits inaliénables du peuple palestinien. Les cycles de la violence israélo-palestinienne ne s'arrêteront qu'avec un règlement politique juste du conflit abordant toutes les questions relatives au statut final, telles que le statut de Jérusalem et le sort des réfugiés palestiniens, avec la fin de l'occupation et la concrétisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords mutuels.

Le Comité continuera à défendre les droits du peuple palestinien, à dialoguer avec les représentants des deux camps, Palestiniens comme Israéliens, et à renforcer les efforts visant à revenir sur la voie de la réalisation d'une solution juste, durable et globale à cette tragédie qui dure depuis bien trop longtemps.

**M. Amorín** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement uruguayen est profondément préoccupé par la violence qui a éclaté ces dernières semaines à Jérusalem-Est et fait plusieurs morts et blessés. Nous sommes d'accord avec les déclarations des représentants d'autres pays qui encouragent les Israéliens et les Palestiniens à tout mettre en oeuvre pour freiner l'escalade de la violence dans la ville et pour garantir la sécurité de tous les Lieux saints et préserver leur statut historique et religieux. L'Uruguay condamne également fermement les actes terroristes et l'augmentation du nombre d'attaques menées depuis Gaza contre le territoire israélien. Enfin, l'Uruguay réitère son appel aux Israéliens et aux Palestiniens à reprendre les négociations et à faire naître un nouvel espoir de paix, de sécurité et de stabilité dans toute la région, comme le préconise la communauté internationale.

**M. Santos Maraver** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ces derniers jours, il y a eu un nombre inacceptable de victimes civiles en Israël et en Palestine, dont, hélas, plusieurs femmes et enfants.

Nous voudrions remercier le Président Bozkır d'avoir convoqué la séance de l'Assemblée générale aujourd'hui. L'Espagne fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/75/PV.67).

La priorité est désormais la cessation immédiate de toutes les violences et la mise en place d'un cessez-le-feu. Nous espérons que l'accord inconditionnel conclu entre les parties aujourd'hui sera respecté. Il a pris effet il y a 35 minutes à peine et a été conclu grâce aux efforts de médiation de l'Égypte et du Qatar.

Avec nos partenaires européens, nous n'avons eu de cesse de sonner l'alarme face aux tensions et aux provocations de plus en plus importantes qui ont conduit à la récente flambée de violence. Nous avons également condamné les tirs de roquettes par le Hamas contre les civils israéliens. L'Espagne reconnaît le droit d'Israël à la légitime défense en réponse à des attaques terroristes aveugles, mais celle-ci doit se faire dans le respect du principe de proportionnalité et dans le strict respect du droit international humanitaire et des principes

de précaution et de distinction entre combattants et civils. En particulier, les infrastructures médicales, les ambulances et le personnel médical ne doivent pas être menacés ni attaqués, et comme le rappelle l'initiative des Nations Unies en faveur de la sécurité dans les écoles, les écoles et les centres de formation ne doivent jamais être visés. C'est particulièrement vrai à Gaza, où, suite à la destruction de plus de 800 bâtiments, environ 50 000 personnes ont dû se réfugier dans 58 écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le moment est également venu d'appliquer les nouvelles orientations des Nations Unies pour la protection des sites religieux, notamment pour assurer le respect du statu quo à Jérusalem.

L'Espagne souhaite exprimer son soutien et sa gratitude pour tous les efforts de médiation déployés par les États Membres et les Nations Unies ces derniers jours afin de parvenir à un cessez-le-feu. La nouvelle guerre à Gaza, ainsi que les conflits et incidents qui l'ont précédée dans les territoires palestiniens occupés et en Israël, sont un nouveau rappel cruel et tragique qu'une solution définitive doit être trouvée à la question de Palestine, conformément au droit international.

Le message qui se dégage des déclarations que nous avons entendues à l'Assemblée générale est inéluctable : le processus de paix doit reprendre afin de mettre fin à l'occupation militaire, de mettre fin à la politique de colonisation illégale et de créer les conditions pour la création d'un État palestinien reconnu par l'ensemble de la communauté internationale. Le conflit israélo-arabe n'a que trop duré. En octobre, nous célébrerons le trentième anniversaire de la conférence de Madrid, au cours de laquelle Palestiniens et Israéliens se sont assis ensemble pour négocier pour la première fois. Rien ne peut remplacer la solution à deux États ni le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui doivent guider le processus de négociation entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne. Nous tous, tant la communauté internationale que les parties concernées, devons transformer nos lamentations pour les victimes innocentes en un engagement actif en faveur d'une cessation immédiate de la violence et du lancement d'un processus réellement capable de conduire à une solution définitive acceptée par les parties et qui apporte la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Nous souhaitons exprimer notre solidarité et notre engagement pour mettre fin à cette tragédie et ouvrir la voie à la paix et à une solution définitive négociée.

**M. Marschik** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/75/PV.67).

Les images qui nous parviennent d'Israël et de la bande de Gaza sont vraiment horribles. Chaque victime innocente est une victime de trop. L'Autriche déplore les pertes de vies civiles, y compris d'enfants, dans les deux camps. La violence doit cesser, et elle doit cesser maintenant. Nous soutenons pleinement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu immédiat et, à cet égard, nous nous félicitons de l'annonce que nous venons de recevoir d'un cessez-le-feu mutuel, négocié par l'Égypte, qui doit maintenant être strictement respecté et appliqué.

Aussi bien les Israéliens que les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Dans nos discussions avec nos collègues israéliens et palestiniens, nous avons le fort sentiment qu'ils partagent pleinement cette conviction. Nous savons également qui s'oppose à ce point de vue, qui croit à la terreur plutôt qu'au dialogue et qui choisit les roquettes plutôt que les mots : le Hamas. L'Autriche condamne sans équivoque les tirs de roquettes effectués par le Hamas et d'autres groupes terroristes depuis Gaza vers Israël. Rien ne peut justifier de tels actes, qui doivent cesser immédiatement. Des tirs de roquettes aveugles ont tué des Israéliens juifs et arabes, un dispensateur de soins indien et deux travailleurs thaïlandais. Ils ont tué des Palestiniens à Gaza. Les groupes terroristes ont même pris pour cible des points de passage par lesquels des fournitures humanitaires étaient acheminées vers Gaza pour aider les personnes dans le besoin. C'est une honte.

Avec l'Union européenne, l'Autriche soutient tous les partenaires internationaux et régionaux, y compris les États-Unis, l'Égypte et l'ONU, dans leurs efforts pour désamorcer et arrêter la violence. Face à la terreur, l'Autriche soutient pleinement le droit de légitime défense d'Israël, un droit qui doit être exercé dans les limites du droit international humanitaire. Nous sommes également alarmés par la violence intercommunautaire dans les villes et agglomérations israéliennes. Nous soutenons toutes les voix qui, parmi les Israéliens juifs et arabes, appellent à la fin de ces actes odieux et des incitations à la violence.

La position de l'Autriche sur le processus de paix au Moyen-Orient reste inchangée et conforme à celle de l'Union européenne. Notre principe directeur est et restera le droit international en ce qui concerne les activités de colonisation israéliennes, les expulsions forcées et la démolition de maisons palestiniennes, ainsi que l'importance particulière des Lieux saints de Jérusalem et l'importance de maintenir le statu quo sur le mont du Temple/Haram al-Charif. À cet égard, nous reconnaissons pleinement le rôle spécial que joue le Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints.

Une paix et une sécurité véritables pour les Israéliens comme pour les Palestiniens ne peuvent être obtenues que par une solution politique. Pour nous, l'objectif est clair. Il s'agit d'une solution négociée de deux États permettant aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Avec les autres membres de l'Union européenne, nous sommes prêts à soutenir ce processus avec nos partenaires dans la région et au-delà.

**M<sup>me</sup> Horváth** (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie condamne, dans les termes les plus forts, les dernières attaques de missiles menées par le Hamas et d'autres groupes militants depuis la bande de Gaza contre des villes et des civils israéliens. Nous soulignons notre entière solidarité avec Israël et reconnaissons son droit à la légitime défense. La Hongrie est fermement convaincue que la violence insensée et aveugle doit cesser immédiatement. Nous sommes d'avis qu'il faut dûment veiller à utiliser un discours approprié concernant la situation actuelle et que nous devons éviter l'adoption de tout texte déséquilibré qui condamne unilatéralement Israël. Il est important de reconnaître qu'une approche et des déclarations unilatérales ne font que pousser les groupes terroristes à commettre des actes aussi horribles, ce qui conduit à de nouvelles escalades de la violence.

**M. Lam Padilla** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala a suivi avec attention les récentes hostilités entre Israël et la Palestine, dont nous sommes profondément préoccupés. L'augmentation de la violence dans la région est extrêmement alarmante. Mon pays tient à présenter ses condoléances pour la perte de vies humaines résultant des tirs croisés entre les parties impliquées. Nous tenons également à exprimer notre solidarité avec les familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Conformément à sa vocation pacifique, le Guatemala condamne fermement les actes de terreur et de provocation qui ont été perpétrés dans le cadre du conflit. Nous demandons l'arrêt de l'usage de la force afin d'éviter toute nouvelle mort ou tout nouveau dommage parmi la population civile. Nous nous félicitons donc du cessez-le-feu conclu par les parties aujourd'hui, sans conditions préalables, qui doit entrer en vigueur immédiatement avec le soutien de l'Égypte en tant que médiateur. À cet égard, nous réaffirmons que la seule façon de parvenir à une coexistence pacifique, c'est la reprise de négociations directes entre les parties concernées sur la base du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment avec le concours du Quatuor pour le Moyen-Orient, dans l'intérêt des populations civiles et du rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

Nous demandons de nouveau qu'une solution pacifique soit apportée au conflit, conformément aux principes de justice et aux obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Nous pensons qu'il sera possible par le dialogue de parvenir à des solutions communes afin de sauvegarder toutes les vies et d'assurer la paix dans la région.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein se félicite de cette occasion de discuter de la situation très préoccupante au Moyen-Orient à l'Assemblée générale.

Le Liechtenstein est gravement préoccupé par l'escalade à Gaza et aux alentours, par la violence dans le reste des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'en Israël, et par ses incidences sur la stabilité régionale. Nous nous félicitons de l'annonce du récent accord de cessez-le-feu, et nous exhortons toutes les parties concernées à y adhérer pleinement, à cesser toute forme de violence, à faire preuve de la plus grande retenue et à se montrer disposées à la désescalade. Nous soulignons l'importance de veiller à ce que tous les acteurs respectent le droit international humanitaire, en particulier les principes de nécessité militaire et de proportionnalité. Les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza et les attaques prenant délibérément pour cible des civils constituent de graves violations du droit international humanitaire et ont entraîné la mort de civils. Le grand nombre de victimes civiles, dont de nombreux enfants, causées par les frappes aériennes israéliennes à Gaza est inacceptable. Le droit international humanitaire et les principes

fondamentaux de protection des civils qu'il prévoit doivent être sauvegardés à tout moment et ceux qui les violent doivent en répondre.

Nous réitérons notre position selon laquelle une solution à deux États fondée sur le droit international en vigueur, en particulier le droit international humanitaire, et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, continue de représenter la seule voie viable vers un Moyen-Orient en paix, stable et sûr.

Le Liechtenstein est gravement préoccupé par les activités de colonisation israéliennes, notamment les menaces d'expulsion de familles palestiniennes à Jérusalem-Est, et appelle Israël à y mettre fin conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire.

La violence, les morts et les destructions de ces derniers jours doivent faire naître un sens des responsabilités et de l'urgence d'agir au sein du Conseil de sécurité. Conformément à l'obligation historique qui incombe à l'ONU et au mandat du Conseil de sécurité, ce dernier devrait contribuer à assurer la mise en œuvre du cessez-le-feu et la cessation de toute violence tout en s'attaquant aux causes anciennes et bien connues du conflit. Une solution durable ne peut être obtenue que si les parties sont disposées engager de bonne foi des négociations crédibles et constructives et si elles sont aidées dans leurs efforts pour y parvenir.

Il faut mettre fin à tout acte qui viole clairement les décisions du Conseil et le droit international humanitaire et qui compromet une solution pacifique et durable à la crise. À cet égard, le Liechtenstein appelle le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre de ses propres résolutions, et nous prenons note de la déclaration publiée par le Procureur de la Cour pénale internationale le 3 mars.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/75/PV.67), et je tiens à ajouter quelques observations à titre national.

La Slovaquie est extrêmement préoccupée par l'escalade continue de la violence et appelle à une cessation immédiate des hostilités et à une mise en œuvre rapide du cessez-le-feu afin de protéger les civils et de

garantir un accès humanitaire complet à Gaza. Plus de 3 000 roquettes visant des cibles civiles ont été tirées vers Israël au cours des derniers jours. La Slovaquie condamne fermement les tirs aveugles de roquettes sur Israël effectués par le Hamas et d'autres groupes militants dans la bande de Gaza, qui mettent directement en danger les civils. Ces attaques sont injustifiables en toutes circonstances, et nous appelons le Hamas à cesser immédiatement de tels actes et à renoncer à la violence.

Nous reconnaissons les besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité. Israël a le droit de défendre son territoire. Sa réponse doit toutefois être proportionnée et conforme au droit international humanitaire. Nous appelons à la plus grande retenue dans l'utilisation des moyens militaires et coercitifs en ce qui concerne la sécurité de la population civile. La vie des civils innocents a la même valeur en Israël et en Palestine. Il faut également se pencher de toute urgence sur situation humanitaire et socio-économique désastreuse qui règne dans la bande de Gaza.

Nous rappelons l'importance particulière des Lieux saints, et appelons au maintien du statu quo mis en place en 1967 concernant le mont du Temple/Haram el-Charif et Jérusalem-Est en général. Il est indéniable que seuls le rétablissement d'un horizon politique et la reprise du dialogue peuvent favoriser la relance du processus de paix et l'arrêt de la violence. Nous reconnaissons également l'importance de la tenue d'élections palestiniennes, ainsi que de la formation d'un gouvernement israélien stable et fonctionnel, afin de contribuer à des progrès tangibles dans le processus de paix.

La Slovaquie est pleinement engagée dans son soutien à une solution à deux États qui réponde aux besoins de sécurité israéliens et palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, avec la possibilité de mettre un terme à ce conflit de longue date. Nous nous opposons fermement à toutes les actions qui compromettent la viabilité d'une solution à deux États. Par leurs politiques et leurs actions, les deux parties doivent faire preuve d'un véritable engagement en faveur d'une solution à deux États afin de rétablir la confiance et d'ouvrir la voie à des négociations sérieuses.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Cette semaine, nous avons assisté à une dangereuse escalade du conflit entre Israéliens et Palestiniens, notamment des affrontements à Jérusalem-Est et des tirs de roquettes effectués depuis Gaza. La violence a déjà tué ou blessé des centaines de civils, y compris,

malheureusement, de nombreux enfants. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes. Le nombre de morts et l'ampleur des destructions sont effroyables. Trop de souffrances ont déjà été infligées.

Nous avons accueilli la nouvelle d'un cessez-le-feu avec un optimisme prudent. Nous espérons qu'elle représente un premier pas vers une cessation durable et sans équivoque des hostilités. Il convient de souligner que rien ne peut justifier des attaques contre des civils. Nous condamnons les tirs aveugles de roquettes visant des agglomérations israéliennes effectués par le Hamas et d'autres groupes militants. Ces actes sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. En outre, les informations faisant état de vies innocentes perdues et d'infrastructures civiles endommagées en raison des frappes aériennes israéliennes à Gaza sont extrêmement préoccupantes, et nous appelons les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter pleinement le droit international humanitaire à tout moment, tout en exerçant leur droit inaliénable de légitime défense en vertu de la Charte des Nations Unies. Le temps presse, et toutes les parties doivent s'efforcer d'éviter l'escalade avant qu'il ne soit trop tard. Nous appelons toutes les parties à protéger les installations médicales et humanitaires, à empêcher les atteintes aux journalistes et à respecter la liberté de la presse. Il est également essentiel de garantir l'accès des fournitures vitales à Gaza, compte tenu de la détérioration de la situation dans l'enclave, aggravée par la propagation de la maladie à coronavirus.

Le Brésil reste extrêmement préoccupé par les affrontements autour des lieux de culte à Jérusalem, notamment le mont du Temple/Haram el-Charif, qui devrait être un symbole de l'identité multireligieuse de la ville. Nous demandons que le statu quo historique et juridique sur les Lieux saints de Jérusalem soit maintenu et respecté et que le droit de culte et de réunion pacifique soit garanti. Il convient également de souligner que la décision éventuelle d'expulser des familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est, y compris

dans le quartier de Cheik Jarrah, pourrait encore aggraver la situation. Nous nous félicitons de la suspension de la décision par la Cour suprême israélienne.

Considérant les informations faisant état de tirs de roquettes depuis le sud du Liban et la Syrie, le risque que l'escalade déborde sur la région est de plus en plus grand. Face à une telle menace pour la paix et la sécurité internationales, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il s'exprime d'une voix unie, en appelant à une désescalade immédiate et à la protection des vies civiles.

Personne ne devrait avoir à vivre dans la peur, à se réfugier dans des abris pour échapper à une avalanche d'attaques violentes. Personne ne devrait endurer des restrictions de ses droits fondamentaux ou la menace constante d'être déplacé. Au cœur de l'escalade actuelle de la violence se trouvent les questions non résolues qui ont abouti à cette situation, la légitime exigence de sécurité israélienne et la légitime aspiration palestinienne à la justice.

Nous soutenons fermement le dialogue politique comme moyen de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans des frontières sûres et internationalement reconnues. À cette fin, nous exhortons les parties à engager des efforts de médiation et à reprendre les négociations, ainsi qu'à s'abstenir de toute action unilatérale. Le Brésil est prêt à contribuer aux actions qui peuvent aider à instaurer la paix et la sécurité, et nous prions tous les États bien intentionnés, en particulier ceux qui ont la plus grande influence sur la situation, de s'efforcer d'apaiser les tensions, de prévenir l'escalade et de rétablir des conditions propices à un dialogue productif.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants le mardi 25 mai à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 20 h 5.*